REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

N° 12. — Avril 1872.

SOMMAIRE :

A NIMES,
Chez L. GIRAUD, Libr.-Edit., Boulevart Saint-Antoine ;
A PARIS,
Chez MOULIN et Cie, Libr.-comm., rue Servandoni, 7,
1872.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois, par cahiers de quatre feuilles in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an, pour la France; les frais de poste en sus, pour l'étranger. — On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai.

AVIS

Déjà un grand nombre de publications de la France et de l'étranger nous ont offert l'échange; nous l'acceptons bien volontiers, et nous les prions d'adresser dorénavant leurs envois à M. L. ALLEMAND, rédacteur en chef, rue Pradier, 10, à Nimes.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'abonnement doit être adressé, *franco*, à M. L. ALLEMAND, professeur à l'Assomption, à Nimes.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

A NOS LECTEURS.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* accomplit aujourd'hui la première année de sa *nouvelle série.*

Lorsque, au mois de mai dernier, elle faisait entendre à la France catholique, comme un appel suprême aux combats de la plume et de la parole, le refrain patriotique du vieux Caton, *Delenda Carthago!* une paix désastreuse et précaire venait d'être signée ; l'étranger occupait en maître le quart de nos provinces, et, sous ses yeux, des bandes sauvages avaient pu nous disputer les restes de la patrie ensanglantée. Parmi ces ruines et à travers cet écroulement et ce fracas, la *Revue* osait élever la voix et dire : « C'est l'éducation officielle qui a perverti cette génération et l'a si rapidement mûrie pour la dissolution et la conquête. Non, les Prussiens ne sont pas nos vainqueurs ; coutumiers de la rapine et des festins sanglants, ils n'ont eu qu'à s'abattre sur les vaincus de l'impiété enseignante, sur l'infortunée nation toujours prête à acclamer les parvenus de la Révolution, pourvu qu'ils fussent du goût de ses professeurs. Matérialistes, athées et voleurs par tradition, les chefs de la Prusse ont eu l'infernale ruse de jeter des masses catholiques encore honnêtes, naïves et énergiques sur des catholiques décomposés par une éducation malsaine. L'Université de France, l'Ecole normale, l'Ecole polytechnique et tant d'autres institutions *que le monde lui enviait,* n'ont pas empêché la civilisation moderne de succomber avec sa capitale et la Révolution française de faire, comme on l'a dit, une banqueroute frauduleuse.

C'est pendant cette affreuse crise, dont l'état présent des choses n'est guère propre à affaiblir la mémoire, que se produisit le premier numéro de ce modeste recueil.

Paris nous resta longtemps fermé. Le palais des rois et le palais des finances, le palais de la justice et celui de l'honneur, *flambaient* encore ; Napoléon Ier gisait parmi les débris de la colonne ; Voltaire seul était debout sur son piédestal ; il y est encore. Paris ne pouvait nous entendre.

L'administration prussienne nous fit l'honneur de refuser à la poste tous les numéros de la *Revue*, dans les départements occupés.

Telles sont les circonstances que nous avons jugées opportunes; car elles nous permettaient de dire à nos compatriotes, en mettant le doigt sur les plaies saignantes de la patrie : Voilà l'œuvre de l'éducation officielle !

C'est à cette démonstration que nous nous sommes principalement attachés. Nous continuerons à en faire l'objet de nos persévérants efforts ; car l'ennemi recommence à nouveau cette série de déguisements par lesquels il est si souvent parvenu à dérouter l'opinion. C'est l'instruction *laïque*, toute puissante en France depuis trois quarts de siècle, qui est évidemment responsable de ce qui s'est passé sous son règne ; on feint de l'ignorer, et l'on ose demander son avènement comme un bienfait qui doit nous sauver. D'autres, plus habiles dans leur hypocrisie, demandent seulement l'instruction *obligatoire*, et prétendent envelopper dans une accusation d'ignorance ceux qui placent l'instruction religieuse au premier rang parmi les devoirs et les besoins de l'intelligence, et qui veulent restaurer la famille dans la plénitude de son droit naturel et divin.

Nous continuerons donc à placer au premier rang les questions relatives à l'éducation et à revendiquer la liberté d'enseignement à tous les degrés, bien convaincus que toutes les tentatives à faire pour affranchir la famille et l'Eglise du monopole de l'Etat seront illusoires et propres seulement à décourager nos efforts, tant que le gouvernement entretiendra à nos frais un corps de fonctionnaires chargés d'élever nos enfants.

Toutefois, nous ne négligerons pas les autres sujets d'étude qui se rattachent, quoique à des titres différents, à la défense de l'Eglise catholique. Quelques travaux historiques ou litté-

raires seront plus qu'une utile distraction. Les poétiques évolutions d'une âme comme celle du P. Faber étaient sans doute pour nos lecteurs d'un grand charme et d'un haut intérêt ; ils y voyaient comment le germe d'un saint peut se développer sous la toge d'un docteur anglican. La même plume nous promet d'attrayantes considérations sur l'art chrétien dans la liturgie.

La *Ligue catholique pour la défense de l'Eglise* a reçu de ferventes adhésions. Nous ne cesserons d'exhorter nos lecteurs à en promouvoir le développement autour d'eux, à créer des comités locaux pour les mettre plus tard en relation avec le *Comité directeur* (1).

Dans notre numéro de novembre dernier, nous annoncions une chronique politique du mois, rédigée par un membre de l'Assemblée nationale.

Des circonstances absolument indépendantes de notre volonté nous ont empêché de donner suite à ce projet. A vrai dire, nous pensons que nos lecteurs auront peu à le regretter. Pour nous en tenir à notre langage d'alors, nous ne voudrions pas « abuser du droit que nous avons acheté (2) de parler politique et changer le caractère de notre recueil, en entrant dans les luttes des partis ». Il nous suffira « de suivre sur ce terrain les adversaires de l'Eglise et d'y faire prédominer les principes fondamentaux de l'ordre social ». Or, nous croyons pouvoir atteindre plus sûrement ce but en publiant, dans chaque numéro, une *Revue du Mois*, comprenant deux parties bien distinctes. La première tiendra nos lecteurs au courant du mouvement catholique qui se sera produit en Europe, et surtout en France, pendant tout le mois, dans l'ordre social et politique. La seconde les informera de tout ce qui s'est passé de saillant dans l'ordre de l'éducation et de l'enseignement, en plaçant au premier rang la question de l'enseignement libre et catholique.

(1) S'adresser, à Paris, au R. P. Vincent-de-Paul Bailly, r. François Ier, no 8 ; — à Nimes, au directeur de la *Revue de l'Enseignement chrétien*, r. Pradier, 10.

(2) En versant au fisc 6,000 fr. de cautionnement. Voir le no de novembre 1871.

Désormais, l'Enseignement classique occupera régulièrement une place dans notre *Revue*. Nous essaierons d'en faire un auxiliaire utile du professeur, en publiant des devoirs de classe et des questions d'examen (1).

Nous appelons de tous nos vœux le moment où il nous sera possible d'augmenter chaque numéro d'une feuille d'impression, ou même de paraître à des intervalles plus rapprochés. Le défaut d'espace nous cause plus d'une amertume. Que d'excellents livres attendent là, sur notre table de travail; que de questions capitales qu'il faut ajourner ! Nous espérons qu'il nous sera prochainement permis de réaliser cette amélioration, et nous comptons pour cela sur le zèle de nos amis.

La bénédiction de Pie IX a renouvelé notre courage, et, forts de la parole apostolique, « nous vous exhortons, à notre tour, bien-aimés lecteurs, à vous appliquer sans relâche et avec une vive ferveur à l'œuvre que vous avez entreprise avec nous, dans le but de guérir les blessures de l'Eglise et de la patrie (2) ». La *Revue de l'Enseignement chrétien* et la *Ligue catholique pour la défense de l'Eglise* se pénètreront de cette rosée divine et ouvriront à ses bénignes influences tous les germes qu'elle a voulu féconder. *Instetis* : Pressons le travail; serrons de près l'ennemi; poursuivons de nos instances ceux que l'apathie ou l'intérêt privé éloignerait de la tâche assignée; penchons-nous chacun sur notre sillon; poussons vaillamment la charrue, et que pas une parcelle ne lui échappe de ce terrain arrosé de la céleste bénédiction. *Alacriter instetis :* A l'œuvre donc ! à l'œuvre, avec un pieux entrain, à l'œuvre avec la joie d'un fils encouragé et béni par son père !

Ah ! si nous étions unanimes, si tous nous entendions l'appel du Père de tous, si nous nous présentions comme un seul

(1) Voir plus loin, sous la rubrique *Enseignement classique*, comment nous entendons développer cette partie de notre publication.

(2) *Vosque hortamur, ut alacriter instetis operi a vobis inito medendis Ecclesiæ et Patriæ vulneribus*... Bref du Pape, inséré dans le numéro de mars.

homme en face de l'ennemi, la victoire pourrait-elle être douteuse et le triomphe éloigné?

Figurez-vous, Messieurs, le clèrgé français soutenant en masse les efforts de ceux qui combattent contre l'Université; figurez-vous les chefs de famille, éclairés par cette unanime réprobation des docteurs, demandant compte à la grande institution césarienne et révolutionnaire de toutes les ruines qu'elle a faites pendant plus d'un demi-siècle, de toutes les familles qu'elle a désunies en divisant les consciences, de toutes les générations qu'elle a perverties; figurez-vous la France catholique, debout, et se posant en juge de la concubine de César, que César a osé lui infliger pour marâtre; et, en face de son regard, figurez-vous Jules Simon et les siens, ces dignes personnifications du passé et du présent universitaires; pensez-vous qu'il fût besoin de prononcer une parole? Non, l'institution croulerait d'elle-même; et quant aux hommes qui la servent, les chefs coupables se réfugieraient « dans l'amnistie du dédain »; les autres, heureux de secouer le joug, accourraient au service de l'Eglise.

Toutefois, nous serions inexcusables de méconnaître tout ce que nous devons à l'obligeant concours du clergé et du personnel de l'enseignement libre. Les faveurs de l'épiscopat nous avaient préparés à l'insigne bienfait que nous réservait Pie IX. Douze évêques (1) nous ont fait parvenir de bien flatteuses et bien encourageantes approbations. La *Revue* a inséré un certain nombre de lettres contenant de chaleureuses adhésions signées de vicaires généraux, de supérieurs de séminaires, de chefs d'établissements libres, de professeurs et de membres éminents du clergé. Des laïcs, bien connus pour leurs écrits ou leurs œuvres, se sont associés à ce mouvement. Nous comptons, parmi nos abonnés, 20 évêques, 20 vicaires généraux et supé-

(1) Nous avons publié les approbations de Messeigneurs les évêques du Mans, — d'Aquila, — de Versailles, — de Fréjus et Toulon, — de Grenoble, — de Digne, — de la Guadeloupe, ainsi que celle de Mgr Manning, archevêque de Westminster et celles de Mgr Gaume et de Mgr de Ségur.

rieurs de grands séminaires, 80 supérieurs de petits séminaires, 50 membres du clergé paroissial, plus de 60 directeurs et professeurs d'établissements libres.

Améliorer et développer notre œuvre, était pour nous un devoir; ce sera désormais une dette de reconnaissance envers nos abonnés et coopérateurs, envers les évêques qui ont daigné nous encourager, envers le Pontife souverain qui, en nous bénissant, nous a dit : Vous ne vous êtes point trompé, c'est bien l'ennemi. « Tous les maux qui nous accablent proviennent, cela est absolument certain, des efforts acharnés de l'impiété pour arracher l'Ecole à l'Eglise et souiller ainsi, à son aise, les âmes tendres encore des jeunes gens d'une inguérissable corruption, en les pénétrant de ses erreurs... Poursuivez avec ferveur l'œuvre que vous avez entreprise » (1).

La Rédaction.

(1) Voir le Bref publié dans notre numéro de Mars.

S. PIERRE A ROME.

I

Les prérogatives pontificales n'ont pas le caractère des acquisitions successives que le temps et les circonstances ajoutent aux institutions humaines. Rome antique a pu établir sa domination par l'énergie de sa politique et le succès de ses armes; mais on doit dire de la Rome chrétienne que sa puissance est née avec elle. Le jour où Pierre, chef des Apôtres, est entré dans la ville éternelle, il a fondé le droit que les Papes se transmettront jusqu'à la fin du monde. Ils sont les chefs de l'Eglise, parce qu'ils ont hérité du premier Evêque de Rome, de S. Pierre, que Jésus-Christ avait désigné pour son Vicaire.

Si Pierre n'avait pas fixé à Rome le siége de son autorité, les Evêques de cette ville s'attribueraient faussement la domination sur l'Eglise universelle. C'est en vain que l'on invoquerait pour eux la puissance politique d'une grande nation, les gloires de la civilisation, les droits d'une capitale qui soumettait l'univers à ses lois, le nombre et la grandeur des bienfaits, la supériorité qu'assurent la science, l'érudition, l'orthodoxie, les moyens et le succès d'une immense propagande, la doctrine, la sainteté, le martyre, en un mot, les éléments combinés de la force, de l'intelligence et de la vertu; rien ne peut remplacer la succession de Pierre. Mais cette succession suppose que Pierre est venu à Rome.

Nier ce fait historique, c'est fausser à la fois tous les titres de la Papauté. Si Pierre n'est pas venu à Rome, il n'y a pas établi son siége, et les Papes ne peuvent pas avoir recueilli son héritage. Dès lors, leur infaillibilité est un mythe, et leur autorité sur toutes les églises prend le caractère d'une usurpation. Rien ne peut justifier leur rôle dans le monde, si on fait disparaître le principe fondamental de leurs droits. Que prouveraient,

en effet, l'exercice traditionnel de l'autorité, les témoignages positifs et mille fois répétés des historiens, des Pères, des Docteurs, l'obéissance des Evêques, le respect et la soumission des peuples ? Tous ces faits qui constituent la raison et la vie de l'histoire ecclésiastique demeureraient, à la vérité, comme des anomalies que rien ne pourrait expliquer. Mais à eux seuls, ils ne sauraient composer les titres de l'Eglise romaine. On se dirait avec raison que la perpétuité de l'usurpation ne tient pas lieu d'une possession légitime, et que rien ne prescrit contre la vérité et le droit.

Dans l'hypothèse de la fausseté historique du voyage de S. Pierre à Rome, la domination des Papes serait donc un abus de pouvoir. Les adversaires de l'autorité pontificale ont compris l'argument. Une simple négation suffisait pour expliquer leur révolte, et les mettre à l'abri contre toutes les menaces de l'autorité spirituelle. La négation, il est vrai, s'appuyait sur un mensonge ; mais lorsqu'un mensonge historique peut servir sa cause, l'erreur doctrinale ne sait pas hésiter. Elle nie hardiment.

Ainsi, malgré le témoignage d'une tradition constante et unanime, malgré les textes les plus positifs et les moins intéressés des auteurs contemporains, des écrivains chrétiens et des historiens profanes, malgré l'application rigoureuse et souvent constatée des règles critiques qui président à la certitude des faits, il s'est trouvé des hérétiques et des libres-penseurs qui ont nié l'arrivée et le séjour à Rome du prince des Apôtres. Interrogez-les sur les motifs de leur négation. Dans la sincérité et la droiture de leur conscience, ils diront tous : « Nous repoussons le fait afin d'échapper à ses conséquences. La présence et l'épiscopat de S. Pierre dans la ville de Rome fournissent une base inébranlable à la divine suprématie des Papes. Nous devons, à tout prix et par tous les moyens, protester contre cet événement et le rejeter parmi les fables d'un âge trop crédule ». Le mensonge se traduit d'une manière évidente dans leurs discussions et dans leurs écrits. Tout ce que les habiletés d'une fausse érudition peuvent entasser d'obscurités et de doutes, tout ce que la mauvaise foi peut engendrer de sophismes, est mis au service de leur cause.

C'est au commencement du XIVe siècle que l'erreur énonce sa thèse pour la première fois. La réforme du XVIe siècle s'en empare par droit d'héritage. Elle la reproduit sans varier les arguments. Vingt fois depuis, on a répondu aux attaques insensées des régalistes et des protestants ; leurs incriminations ont été démontrées fausses et calomnieuses. Mais l'erreur ne sait pas accepter sa défaite et renoncer au combat. Aujourd'hui, à Rome même, auprès du Pape prisonnier, sous les auspices d'un roi excommunié, il y a des hommes qui se flattent de prouver publiquement, et à l'encontre de toutes les démonstrations de la science, que Pierre n'est jamais venu à Rome.

Il était aisé de prévoir qu'on en reviendrait à cette vieille et stupide négation. Malgré son peu de valeur, elle entrait dans les besoins et les moyens des nouveaux ennemis de la Papauté. On aurait pu désigner par avance, avec autant de facilité, les hommes qui se sont engagés dans la lutte. Si l'Italie manquait de prêtres et de moines apostats, la nouvelle institution des *vieux* d'Allemagne fournirait les combattants. Pour obtenir une place de distinction dans le parti, il faut avoir au cœur la haine de Rome, et posséder assez de voix et de mémoire pour répéter les objections traditionnelles. Au besoin, l'ex-père Hyacinthe, ou même l'abbé Michaud, suffirait à la chose.

Quelques savants romains ont daigné ne pas demeurer spectateurs oisifs de cette nouvelle comédie que l'on prétendait jouer sous leurs yeux. On leur portait le défi d'une discussion publique. Ils ont accepté la provocation. Trois ou quatre ont entrepris l'œuvre que cinquante dans Rome pouvaient accomplir avec autant d'autorité et de savoir. A l'heure où nous écrivons, les débats continuent (1). Ils auront pour résultat de réduire au silence les adversaires du moment. Mais bientôt l'ignorance et la passion feront surgir d'autres dénégateurs qui, volontaire-

(1) La discussion a été close le 10 février. Nous avons sous les yeux le *Resoconto autentico della disputa;* la vérité historique a triomphé et toutes les arguties dans lesquelles se réfugient les sectaires dissimulent fort mal la complète défaite de la secte. (*Note de la Rédaction.*)

ment oublieux de la défaite subie par leurs devanciers, se feront de la même question une arme contre Rome.

Telle est en ce monde la destinée de la vérité. Toujours combattue, elle demeure à jamais inébranlable. Les faibles concluent, de la violence et de la continuité des attaques, que la vérité pourrait succomber un jour, et que ses droits ne possèdent pas la certitude dont elle se prévaut. Ils raisonnent ainsi parce qu'ils sont faibles et que leur âme est pusillanime. Si leur intelligence pouvait s'ouvrir à la lumière et aux grandes idées, ils reconnaîtraient la force invincible de la vérité dans le spectacle que leur présentent les vaines tentatives et les défaites sans cesse renouvelées de l'erreur.

Combien de fois, au sujet d'Honorius, de l'infaillibilité pontificale, et plus souvent encore à l'occasion d'un point de doctrine ou d'un fait quelconque d'histoire ecclésiastique, nous avons éprouvé la douleur de voir des hommes, qui se disent sérieux et chrétiens, hésiter entre l'enseignement de l'Eglise et les thèses d'une opposition systématique ! Volontiers, parce qu'ils ne sont ni savants ni ecclésiastiques, ces hommes ne se décideraient pour aucun parti. « Il y a discussion, disent-ils, le fait est donc douteux, la doctrine incertaine. L'attaque ne serait pas possible, si elle devait se heurter à la certitude et à l'évidence ». On leur répond que la possibilité des débats peut avoir une autre cause ; qu'elle peut venir des égarements de l'esprit et du cœur, de la passion, de la mauvaise foi. Peut-être voudraient-ils comprendre cette explication ; mais ils ne possèdent pas la science nécessaire pour en formuler la preuve, et ils restent dans cet état d'esprit qui, de leur nom, s'appelle « le scandale des faibles ».

Nous voudrions, dans la question présente, nous accommoder à leurs pensées et détruire leurs illusions. Le voyage à Rome du chef des Apôtres a été rejeté comme une erreur par de nombreux écrivains. Les défenseurs des traditions romaines n'ont pas laissé les attaques sans réponse. Ils ont écrit de longues dissertations ; ils se sont succédé nombreux pour reprendre l'apologie et la présenter à tous ses points de vue. La négation cependant ne s'est jamais considérée comme complètement vaincue;

aujourd'hui elle reprend ses prétentions et leur donne un éclat inaccoutumé. Faut-il pour tous ces motifs s'interdire une conclusion et mettre le fait en doute? Nous répondrons : oui, si l'attaque est basée sur l'incertitude de l'événement; non, si elle n'a pour mobile que les besoins d'une théorie qui se fait du mensonge un moyen de polémique. L'historique de la discussion rendra évidente la vérité de cette seconde alternative.

II.

Avant le XIVe siècle, l'histoire ne signale aucun doute sur l'arrivée et l'épiscopat de S. Pierre dans la ville de Rome. Les Papes, attaqués par les hérétiques, persécutés par les empereurs, obligés de défendre leur autorité contre toutes les formes du pouvoir civil, jouissent sans contestation de leur titre de successeurs de S. Pierre. On met en discussion la valeur et les conséquences de l'héritage; mais personne ne songe à nier la réalité et surtout la possibilité de la succession. S'il est un fait évident pour tous, amis et adversaires de la Papauté, c'est le séjour et la mort, dans la ville des Césars, de ce pêcheur de Galilée auquel Jésus-Christ avait confié le gouvernail de son Eglise.

De tous les pays et à toutes les époques, arrivent incessamment à Rome de pieux pèlerins, qui viennent vénérer les lieux sanctifiés par la prédication et le supplice de l'Apôtre qui, après avoir renié son Maître, proclama sa divinité devant les puissances de la terre et scella de son sang la vérité de son témoignage. Le sol de Rome chrétienne a gardé fortement empreintes les traces bénies de son fondateur. Au pied du Capitole, s'ouvre la prison Mamertine, qui conserve le souvenir de la captivité et des miracles de S. Pierre. Sur le sommet du Janicule, on montre le lieu où il fut crucifié. Les catacombes dans lesquelles il baptisait et instruisait les premiers fidèles, celles qui eurent la gloire de posséder longtemps ses dépouilles sacrées, ont attiré de tout temps de nombreux visiteurs. On retrouve l'endroit témoin de la chute de Simon le Magicien, celui où le Sauveur, chargé de sa croix, apparut à S. Pierre et lui reprocha doucement un acte de faiblesse, celui encore où les deux Apôtres,

Pierre et Paul, se séparèrent pour aller l'un et l'autre au supplice. Vous pouvez vénérer au Latran le chef auguste du premier Pape, vous prosterner devant son corps dans l'église du Vatican, et baiser, à Saint-Pierre-aux-liens, les chaînes dont il a été chargé.

Rome pouvait alléguer d'autres preuves de l'arrivée et du séjour de S. Pierre dans ses murs. Ce que la tradition des peuples proclame par des témoignages si nombreux et si positifs, les écrivains de tous les siècles et l'histoire entière de l'Eglise le confirment. En face d'une telle évidence, les Papes ne s'occupèrent jamais de rassembler et d'exposer les preuves de ce grand événement; mais ils parlaient et agissaient comme les successeurs de S. Pierre sur le siége de Rome.

Cependant Marsile de Padoue, un théologien courtisan, attaché à la cause de l'empereur schismatique, Louis de Bavière, crut avoir découvert, dans les *Actes* de S. Luc, une preuve contre le séjour à Rome du chef des Apôtres. En effet, se disait-il, l'auteur des *Actes*, qui rapporte l'arrivée de S. Paul dans cette ville, ne signale en aucune manière la présence de S. Pierre. Ne faut-il pas conclure de son silence que S. Paul, et non pas S. Pierre, doit-être considéré comme le véritable fondateur de l'Eglise de Rome?

L'argument serait naïf, s'il n'était odieux. Il suppose deux points absolument faux : le premier que S. Luc ne pouvait pas se taire sur le voyage de S. Pierre; le second, que nous n'avons pas, en dehors des *Actes*, des documents authentiques et contemporains qui affirment la réalité de cet événement. Nous aurons occasion de démontrer plus loin que le silence de S. Luc trouve son explication dans le livre même des *Actes*. Il nous sera donné de constater, en même temps, que le fait du séjour de S. Pierre à Rome, quoiqu'il manque de ce témoignage, ne présente pas moins tous les caractères de la certitude historique.

La conduite de Marsile de Padoue laisse supposer qu'il n'accordait pas une confiance illimitée au mode de polémique dont il se faisait l'inventeur. Il avait reçu de son maître, Louis de Bavière, la mission unique de combattre la suprématie des

Pontifes romains. Il lui aurait suffi, pour atteindre son but, de se renfermer dans la négation du voyage de S. Pierre. L'argument valait un livre. Marsile cependant écrivit le livre et lui accorda de larges proportions. Tout ce que les ennemis des Papes, dans les siècles suivants, rediront mille fois, se trouve exposé dans le *Defensor pacis* du théologien de Padoue. Le programme ne saurait être plus complet. Il contient à la fois la supériorité du Concile sur le Pape et la supériorité, bien plus autorisée encore, de l'empereur sur les Papes et les Conciles. Jésus-Christ, en mourant, n'a pas désigné un de ses Apôtres pour être le chef de l'Eglise : Pierre et les autres disciples du Sauveur ont des droits égaux ; mais il est un devoir qui leur est commun à tous, c'est celui de se soumettre, pour le spirituel et le temporel, aux exigences du pouvoir civil. Voilà pourquoi, concluait Marsile, le Pape Jean XXII, qui voudrait s'immiscer dans les affaires des rois, doit, au contraire, respect et soumission à Louis de Bavière, empereur d'Allemagne.

Les préliminaires d'une semblable affirmation n'auraient pas eu besoin de s'appuyer sur la fausseté de la venue et du séjour de S. Pierre dans la ville de Rome. Si l'Eglise devait accepter les caractères qu'on lui suppose ici, il serait assez indifférent, pour l'autorité des Papes, que leur siége eût été établi par un Apôtre ou par un autre.

Jean XXII condamna les théories fantaisistes de Marsile de Padoue et de son contemporain et ami Jeandun de Pérouse (1). Leur thèse, qui n'empêcha pas l'excommunication et la déchéance de Louis de Bavière, fut bientôt oubliée ; mais le mensonge historique qui lui sert d'appendice devait porter ses fruits (2).

Peu de temps après, un certain Guillaume, maître de Wiclef,

(1) Jeandum, *de ætatibus ecclesiæ;* cf. epist. Joannis cardin. S. Theodoreti, apud D. Martène, *Thesaur. anecdot.*, t. II ; — Joann. XXII, const. *Dudum*. —(2) Marsilii de Melandrino, *Defensor pacis*, apud Goldast., *Monarch. imperii*, t. II, p. 157 ; — Cf. Noel Alexandre, *Hist. eccl.*, sec. XIV, c. 3, art. 13, tom. VII, p. 104 ; — Odoric Raynald, année 1327, n. 27 ; — Albert Pighius, *de Hierarchia eccles.*; l. V ; J. Villanium, *Hist.*, l. IX, c. 265.

renouvela la négation de Marsile de Padoue. Comme celui-ci, il crut devoir la faire précéder des incriminations traditionnelles contre le pouvoir des Papes. «. Quoi qu'il en soit, dit-il, de l'Eglise et de S. Pierre, il est faux que ce dernier soit jamais venu à Rome ». Argument de secours, qui pourrait suppléer à toutes les autres preuves, mais qui demeure, dans le livre de Guillaume, une hypothèse gratuite et mensongère (1).

III.

Deux siècles plus tard, la réforme protestante, réduite à combattre l'autorité des Papes afin de légitimer sa rébellion, appelle de nouveau l'attention sur l'arrivée de S. Pierre à Rome. Les premiers réformateurs osent à peine émettre un doute sur un fait aussi bien constaté, mais ils trouvent des disciples plus audacieux. Ce qui apparaît, dans Marsile de Padoue, dans Jeandun et dans Guillaume, comme une question incidente et d'une valeur suspecte, prend la forme d'une thèse séparée et d'une portée essentielle, dans les écrits de Jean Aventin et d'Udalric Vélen. Une école nombreuse d'historiens et de polémistes protestants exploita dès lors un thème aussi facile. Il convient cependant d'observer que les écrivains les plus sérieux de la Réforme ont protesté, de tout temps, contre la tentative insensée de leurs coreligionnaires. S'ils n'accordent pas aux catholiques la suprématie d'honneur et de juridiction qui marque l'autorité des Papes, ils n'hésitent pas à reconnaître en eux les successeurs légitimes de l'Apôtre S. Pierre.

Nous ne pouvons pas nous empêcher d'entrer dans quelques détails sur ces opinions diverses des réformateurs protestants. Le fait qui les divise est d'une importance majeure dans leurs débats avec l'Eglise romaine. Si S. Pierre n'a pas établi leur siége, les Papes ne possèdent pas un pouvoir supérieur à celui des autres évêques ; mais si leur succession se rattache au chef des Apôtres, il faudra faire violence à l'Ecriture Sainte et aux

(1) Apud Thom. Waldensem, *de Doctrina fidei*, l. II, art. 1, c. 7; et Bellarmin, *de Summo Pontifice*, l. II, c. 1, édit. Vivès, t. I, p. 537.

règles les plus élémentaires de la certitude historique pour refuser de reconnaître leurs titres.

« A cause de l'unanimité des témoignages, dit Calvin, je ne veux pas nier la mort de S. Pierre à Rome ; mais son épiscopat et surtout un long épiscopat, je ne puis pas l'admettre (1) ».

Il s'exprimait ainsi dans ses *Institutions*. Plus tard cependant, dans son commentaire sur les Epîtres de S. Pierre, son hésitation se change en certitude, et il nie résolument le voyage de Rome (2). Luther ne suit pas une autre tactique. Il se contente d'abord d'attaquer la réalité de l'épiscopat. S. Pierre serait venu à Rome, mais il n'aurait jamais dépouillé son titre d'évêque d'Antioche. Bientôt néanmoins, poussé par les objections, Luther fut amené à déclarer, dans ses *Propos de table*, que « les témoignages des Pères sur le voyage de l'Apôtre doivent être rangés au nombre des fables ».

Jean Aventin et Udalric Vélen développent la seconde opinion des deux chefs de la réforme. Le premier, qui cache sous un pseudonyme son véritable nom de Jean Thurnmayer, essaie, dans ses *Annales de la Bavière*, de donner une forme scientifique à la négation du voyage de S. Pierre à Rome (3). Il prépare ainsi les voies aux longues élucubrations d'Udalric Vélen. Celui-ci divise son travail en dix-huit thèses, qui apportent chacune un argument particulier en faveur de la négation. Il est ainsi amené à conclure que Pierre n'est jamais venu à Rome et que les deux Apôtres Pierre et Paul ont souffert le martyre à Jérusalem. Comme prix de cette découverte, l'écrivain luthérien se promet dans l'autre monde une gloire et un bonheur éternels. « Et certes, dit à ce propos Bellarmin, si Dieu récompense le mensonge, sans aucun doute Vélen recevra une splendide couronne ».

On peut lire, dans les *Controverses* du cardinal Bellarmin (4), l'exposé et la réfutation des thèses de Vélen. C'est le résumé de

(1) Calvin, *Institut*. l. IV, c. VI, § 15, tom. IX, p. 297. — (2) *Commentaria ad epist. Petri*, c. 5 ; tom. VII, p. 53, edit. Amst., 1657. — (3) *Annales Boiorum*, l. II, p. 131, edit. Francfort, 1554 ; Baron. ad annum 772, n. 22 ; — Mamachi, *Origin. Eccles.* l. IV, c. IV, § 1. — (4) *De Summo Pontifice*, l. II, cc. 1 ad 12 ; édit. Vivès, t. I, p. 538-558.

toute la polémique de cette époque sur la question qui nous occupe. Lorsque Scaliger soutient, dans ses *Notes sur la chronique d'Eusèbe* (1), que l'arrivée de S. Pierre à Rome, sous le règne de Claude, est une impossibilité historique; lorsque Nicolas Védel s'élève contre le double épiscopat d'Antioche et de Rome (2); lorsque Wagner (3), à propos de la chute du mage Simon, et Frédéric Spanheim (4), au sujet de l'arrivée à Rome du chef des Apôtres, protestent contre les témoignages traditionnels, ils ne font tous que reproduire, avec un luxe exagéré d'érudition, les sophismes d'Udalric Vélen.

L'autorité de Saumaise, des centuriateurs de Magdebourg et surtout d'Illyricus (Matthias Flaccius), celle d'un grand nombre d'écrivains protestants que nous pourrions citer, ne changent pas la nature et la valeur de la négation. Tous ces auteurs emploient la même méthode. A la série innombrable des monuments contemporains et des témoignages de tous les siècles, ils n'opposent que des dénégations; pas un fait, aucune preuve qui ait une importance sérieuse. Leur argumentation repose entièrement sur le silence de quelques écrivains et sur de prétendues contradictions qu'ils se plaisent à voir dans les détails de la narration.

La critique historique admet difficilement l'usage de l'argument négatif. Un auteur garde le silence sur un événement contemporain, sur des faits qui sembleraient n'avoir pas dû lui être inconnus, sur des personnages avec lesquels sa nationalité, ses idées, ses actes devaient lui nécessiter des rapports. Faut-il, sans autre motif, considérer comme faux tout ce que ne contient pas son livre? Mais peut-être ne possédons-nous pas son ouvrage dans son entier, ou encore ne lui a-t-il pas été donné de le terminer. D'ailleurs, entrait-il dans son but de faire connaître les détails qui seraient pour nous d'un grand intérêt? Sa narration, que nous disons mêlée d'une manière nécessaire aux objets de

(1) *In Eusebii chronicon*, Amstelod., 1658, animadvers., p. 189. — (2) *De tempore utriusque Episcopatus Petri*, Gen., 1624, p. 43. sqq. — (3) *De Simone mago*, Marpurgi, 1680, p. 14, sqq. — (4) *Dissertatio de ficta profectione Petri in urbem Romam*, Lugd-Bat., 1703.

nos études, pourrait bien ne les avoir jamais rencontrés aussi directement que nous le supposons.

Avant d'avoir résolu ces doutes, l'historien ne doit accueillir qu'avec défiance les conclusions appuyées uniquement sur le silence des auteurs contemporains. Mais quelle doit être sa conduite, lorsque, à côté d'un livre qui se tait, nous en avons cinquante dont l'affirmation est claire, complète, unanime? Nous ne demanderons pas une réponse aux ennemis de Rome, dont nous avons exposé plus haut le sentiment. Ils nous diraient qu'il faut nier quand même, nier contre le bon sens et l'évidence. Il leur est plus avantageux de voir crouler la bonne foi et l'histoire que de priver leurs erreurs d'une excuse, et d'une calomnie leurs attaques contre la Papauté.

IV.

Grâce à Dieu, nous n'avons pas besoin de sortir des rangs de l'opposition protestante pour rencontrer une doctrine moins injurieuse à la raison humaine. Il n'est pas donné à tous les esprits d'admettre volontiers le mensonge et de l'employer de sang-froid. Des protestants nombreux, nous devrions dire les plus sincères, les plus sérieux, les plus savants, reconnaissent comme un événement incontestable le séjour de S. Pierre dans la ville de Rome. Baronius, Foggini, Tillemont, Mamachi en citent un grand nombre. Nous allons rapporter à ce sujet les paroles de Dom Calmet. Elles sont tirées d'une dissertation sur le voyage de S. Pierre, qui sert d'introduction aux Épîtres de cet Apôtre (1).

« Ne commettons pas l'injustice de faire dire à tous les protestants, sans exception, que S. Pierre n'a pas été à Rome. Pearson (2) a prouvé le contraire par toute l'autorité de la tradition, et a fait voir qu'on n'a jamais douté, dans l'antiquité, qu'il eût fondé l'Eglise romaine, ni que les Papes fussent ses successeurs. Grotius (3), et après lui Hammond, reconnaissent de bonne foi que les anciens ont entendu Rome sous le nom de *Babylone* dont parle S. Pierre dans son Épître, et Grotius déclare nettement qu'il est en cela de leur avis...

(1) D. Calmet, *Dissertation sur le voyage de S. Pierre*; Avignon, 1773, t. XVI, p. 379. — (2) *Opera posthum.*, p. 27. — (3) *In I Petri*, v. 13.

« Ussérius (1) reconnaît aussi, avec toute l'antiquité, que S. Pierre et S. Paul moururent à Rome sous l'empire de Néron. Il dit qu'il écrivit de là sa seconde lettre aux Juifs convertis dans le Pont, la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce... Blondel dit partout que l'Eglise romaine a été fondée et établie par S. Pierre et S. Paul (2). Patricius Junius, dans ses notes sur l'épître de S. Clément, dit que le martyre de S. Pierre à Rome est trop connu pour oser le révoquer en doute (3)... ».

Nous devons compléter les citations de cet écrivain déjà ancien. Les autorités que nous allons invoquer résument les gloires de la science protestante dans le passé et à notre époque.

J.-Ernest Grabe (4) reconnaît, avec S. Irénée, la fondation de l'Eglise de Rome par les Apôtres Pierre et Paul. J.-Albert Fabricius, J.-L. Mosheim, Isaac Newton, Basnage, Leibnitz, se conforment sur ce point aux enseignements de la tradition catholique. Grotius, dont nous avons déjà parlé, n'hésite pas à blâmer la négation de Spanheim. Il la considère comme une opinion discréditée et complètement abandonnée, *sententiam toto orbe destitutam.* « Jamais, ajoute ce docte écrivain, jamais un vrai chrétien ne doutéra que Pierre soit allé réellement à Rome (5) ».

Dans les ouvrages plus récents des auteurs protestants, nous trouvons des aveux et même des thèses entières en faveur du voyage de S. Pierre. Schrœkh, dans son *Histoire de l'Eglise chrétienne*, laisse échapper ces paroles significatives : « Ce n'est pas chose facile que de vouloir mettre hors de question un événement qui repose sur le témoignage des plus anciens auteurs (6) ». Pour Bertholdt, il est d'une certitude historique de tous points inébranlable, que Pierre est venu à Rome et qu'il y a souffert le martyre (7) ». La même opinion est exprimée par Néander (8). Il regarde « comme un insupportable abus de

(1) *Ad annum Christi* 66, 67. — (2) Blondel, *De la primauté,...* p. 14. —(3) P. Junius, in *Epist. Ignatii ad Romanos.*— (4) E. Grabe, *Annotat. in Irenæum,* l. III, c. 1, édit. Massuet, Venet. 1724, t. II, p. 261. — (5) Grotius, l. cit. — (6) *Histoire de l'Eglise chrétienne,* p. 2. — (7) *Introd. à l'Anc. Test.* t. v. — (8) *Histoire univers.,* t. I, p. 1.

critique, non-seulement la négation, mais le moindre doute, relativement au voyage de S. Pierre. La tradition chrétienne est trop unanime sur ce fait pour permettre une hésitation ». Collu et Gieseler (1) font remarquer l'impartialité des principaux protestants au sujet de l'arrivée et du séjour de S. Pierre dans la capitale du monde romain. « Un zèle aveugle, disent-ils, avait engagé quelques partisans de la Réforme dans une erreur historique qui a eu pour auteurs, au moyen-âge, les ennemis de la Papauté. Mais cette opinion n'a jamais été unanime parmi nous, et la vérité de l'événement a compté de nombreux défenseurs ».

Les paroles de Gieseler résument, avec assez d'exactitude, les travaux des protestants sur le voyage de S. Pierre. La négation, d'abord timide et honteuse d'elle-même, prend bientôt une forme plus assurée ; elle aborde la discussion et ne craint pas de se présenter au nom de la théologie et de l'histoire ; mais elle rencontre une forte opposition au sein même du protestantisme ; ses faibles arguments sont renversés, et le siége des Pontifes romains voit ses origines défendues par ceux qui tous les jours combattent ses prérogatives.

V.

Les écrivains protestants pouvaient réfuter l'erreur historique de leurs coreligionaires et soutenir contre eux l'arrivée de S. Pierre à Rome. Mais il appartenait aux auteurs catholiques de présenter la question avec toutes ses preuves. Nous devrions dire qu'ils pouvaient seuls en posséder une complète intelligence. Dans la question qui nous occupe, la tradition du dogme est inséparable des témoignages de l'histoire ; et il est difficile, pour ceux qui redoutent les conséquences, de contempler, dans sa pleine lumière, l'évidence du fait.

Foggini est regardé comme l'auteur classique sur cette matière. Il s'occupe à la fois du voyage et de l'épiscopat de S. Pierre, expose longuement les autorités que fournit la tradition, fait intervenir les preuves qui résultent du témoignage et

(1) *Encyclopédie universelle* de Eusch et Gruber ; — Gieseler, *Abrégé d'histoire ecclésiast.*, t. I, Bonn, 1827, p. 89.

de l'authenticité des monuments publics, et ne laisse sans réponse aucune des objections présentées par les contradicteurs. Son travail, qui forme un volume in-8° de plus de 500 pages, demeure comme une thèse sans réplique pour ceux qui savent accepter de bonne foi les conclusions de l'histoire, et ne se font pas un jeu de plier à leurs théories dogmatiques la certitude des événements (1). Si nous voulions faire des réserves sur l'ouvrage de Foggini, nous dirions que, depuis l'époque à laquelle appartient cet auteur, l'étude des monuments a profité des progrès de l'archéologie, et que les recherches historiques ont fait découvrir de nouveaux témoignages en faveur de la vérité qu'il a exposée ; mais des réserves de ce genre sont loin de constituer un blâme.

Avant Foggini, un cardinal de la sainte Église, Cortesi, ami de Sadolet, avait fait paraître un opuscule sur la même question. Sa dissertation est divisée en deux parties. Dans la première, il entreprend la réfutation des thèses d'Udalric Vélen, dont nous avons déjà parlé. La seconde partie est consacrée à l'exposition des preuves qui établissent la réalité du voyage de S. Pierre. Édité pour la première fois à Venise en 1573, selon le texte manuscrit conservé au Vatican (n° 3553), l'ouvrage de Cortesi a paru de nouveau à Rome avec de nombreuses notes dont l'éditeur, Alex. Constant, s'attribue la gloire, mais que nous avons reconnues comme la reproduction à peu près intégrale du texte de Foggini (2).

La première édition de Cortesi avait précédé de plusieurs années la publication des traités théologiques de Bellarmin (3). Le célèbre controversiste n'a pas dédaigné de lui emprunter sa méthode et ses principaux arguments (4). Il reprend une à une

(1) *De romano D. Petri itinere et episcopatu, ejusque antiquissimis imaginibus, exercitationes historico-criticæ,* auctore P.-F. Fogginio, ad Bened. XIV ; Florentiæ, 1741, in-8°, pp. XXVIII, 521. — (2) Gr. Cortesii, S. R. E. card., *de Romano itinere gestisque principis Apost.* libr. duo, Al. Constantius recensuit, etc., Romæ 1770. in-8°, p. 418. — (3) Le premier volume des controverses de Bellarmin, qui contient le traité *De Summo Pontifice*, parut à Rome en 1581. —(4) Bellarmin, *de Summo Pontifice*, l. II, c. c. 1 et seqq.

les objections de Vélen, et après avoir établi que le silence de S. Paul et de S. Luc sur le voyage de S. Pierre, le dissentiment de quelques auteurs anciens sur la date précise de cet événement, ne doivent pas faire conclure sa fausseté, il démontre que réellement Pierre a fondé le siége de Rome, et qu'il a été martyrisé dans cette ville.

A la même époque, Baronius (1) publiait ses *Annales ecclésiastiques.* Dans les pages consacrées aux années 44 et 45, il rapporte, d'après les témoignages des anciens auteurs, l'arrivée de S. Pierre dans la ville de Rome, sa prédication et tous les actes de son épiscopat; mais son récit ne se mêle en aucune sorte à la polémique soulevée par ces questions.

Les dissertations d'Onuphre Panvinius (2) et de Noel Alexandre (3) sont remarquables, la première par l'érudition et la profondeur des aperçus théologiques; la seconde, par l'heureux emploi des textes, qui viennent, au nom de la tradition de tous les siècles, témoigner de la vérité du voyage de S. Pierre. Dom Calmet a une dissertation sur le même sujet; elle sert d'introduction à son commentaire sur les Epîtres de S. Pierre. Sans négliger les autres preuves, son auteur s'attache surtout à faire ressortir les conséquences des paroles de salutation qui terminent la première Epître: *Salutat vos ecclesia quæ est in Babylone coelecta* (1 Pet., v. 13). La Babylone dont parle l'Apôtre, et qui indique le lieu d'où il écrit sa lettre, ne saurait être que la capitale de l'empire romain (4).

Depuis cette époque, tous les ouvrages sur l'histoire ecclésiastique et sur l'autorité des Pontifes romains contiennent l'exposé de cette question. Nous devons signaler, d'une manière plus spéciale, les travaux de Schelestrate (5), de Tillemont (6), de

(1) Baron., *Annales eccl.*, l. c. La première édition est de Rome, 1588-1607. — (2) *De adventu Petri ad urbem Romam*, dans Roccaberti, t. XVII. — (3) *Hist. eccl.*, secul. I. Diss. 13; t. II, p. 145 sqq. — (4) D. Calmet, *Diss. sur le voyage de S. Pierre à Rome*; Bible de Vence, Avignon, 1773, t. XVI, pp. 373, 390 —(5) *Antiquit. ecclesiæ*, t. II, pp. 148 sqq. Romæ, 1697. — (6) *Mémoires pour l'hist. eccl.*, t. I, p. 70; édit. Bruxell. 1732.

Feu-Ardent (1), de Bianchini (2), de Maran (3), de Coutelier (4), de Sauvage (5) et de Sandini (6). On trouvera surtout des documents précieux, pour ce qui touche à l'histoire de cette question, dans les *Antiquités chrétiennes* de Mamachi (7) et dans la *bibliothèque pontificale* de Roccaberti (8).

VI

La polémique sur le voyage de S. Pierre à Rome ne présentait plus depuis longtemps qu'un intérêt de simple érudition. En face de la certitude qui entourait les détails de ce fait historique on s'étonnait que la négation se fût produite, et il semblait évident pour tous, catholiques et protestants, qu'elle n'essayerait jamais de recommencer la lutte. Il était réservé à l'Allemagne protestante de remettre en honneur les vieilles objections de Spanheim et de Vélen.

Dans un article publié par la *Gazette théologique de Tubingue*, en 1831, Baur ne trouva pas de meilleur argument en faveur de la prépondérance de S. Paul, que la négation du voyage de S. Pierre à Rome. Les premiers dénégateurs avaient eu pour but de priver les Papes de la succession de S. Pierre; l'objet que Baur se propose est tout à fait contraire. Il veut détacher de la figure de S. Pierre l'auréole glorieuse qui lui vient de la puissance si longtemps exercée par les Pontifes de Rome. La même thèse se plie également aux deux conclusions opposées de l'erreur.

Simson, Schlurick (9) et tous ceux qui se hâtèrent d'embrasser l'opinion de Baur, qui avait été celle de Vélen et de Marsile de Padoue, ne produisirent pas une seule objection qui eût l'ap-

(1) *Annot. in Irenæum*, l. III, c. 1. — (2) *Annot. ad Anastas. biblioth.*, t. II, p. 7, Romæ, 1723. — (3) *Præfat. in opera Justini*, c. III, n. 6. — (4) *Ad constitut. apostol.*, c. VI, n. 9. — (5) *Antiquit. christ. institut*, t. I; Verc., 1778. — (6) *Disputat. histor.* Disp. III; Venetiis, 1768, pp. 21 sqq. — (7) *Antiquit. christ.*, l. IV, c. 4; t. V, pp. 452, sqq. Romæ, 1850. — (8) *Biblioth. pontif.*, t. XVII. — (9) Simson, *Dissert. histor. eccl.* 1841; — Schlurick, *De Simone mago*, 1844.

parence de la nouveauté. On aurait pu abandonner leur réfutation aux nombreuses apologies que nous avons déjà fait connaître. Cependant, de nouvelles protestations ne tardèrent pas à se produire; elles étaient signées par des protestants et par des catholiques. Il suffit de citer les noms de Herbst (1), de Stenglein (2), de F. Wolff (3), de Antoine Trama (4), de Windischmann (5), du P. Perrone (6). Les bénédictins de Solesmes, dans leur travail *sur les origines de l'Eglise romaine* (1837), n'ont pas omis la question du voyage de S. Pierre à Rome; Mgr Tizzani lui a donné une place considérable dans ses annotations sur l'*Histoire ecclésiastique* de Del Signore (1838); elle a été examinée avec soin par tous ceux qui, à notre époque, ont écrit sur l'*Histoire de l'Eglise*, par Rohrbacher, Alzog, Moëller, Wouters, Palma, Darras, Rivière, etc.

En 1859, Mgr Plantier, évêque de Nimes, exposa, sous forme de lettre pastorale, les preuves qui établissent l'arrivée et le séjour de S. Pierre dans la ville de Rome. L'éminent prélat considère à bon droit cette question comme la base scientifique et indispensable de son mandement sur la *Puissance spirituelle* de la Papauté. Il lui donne cette ampleur d'exposition et cette force de doctrine qui décourageraient à jamais la contradiction, si l'erreur pouvait avouer sa défaite.

G. Contestin,
Professeur de philosophie.

(1) *Sur le séjour de S. Pierre à Rome.* — (2) *Episcop. Petri zu Rom,* 1840. — (3) *Petrus in Rom.* Innsbr., 1865.— (4) Dans la revue napolitaine : *la Scienza e la Fede.*— (5) *Vindiciæ petrinæ,* Ratisb., 1856. — (6) *S. Pietro in Roma,* 1864.

DES ÉCOLES LAIQUES.

Aux rédacteurs de la NOUVELLE RÉPUBLIQUE (1).

HISTORIQUE DE CETTE LETTRE.

La question du droit d'enseignement et d'éducation est capitale, car c'est la question de l'avenir. Elle passionne donc vivement, et depuis longtemps déjà, le pouvoir politique, soutenu par les opinions irreligieuses ; mais elle émeut surtout profondément les catholiques. En effet, presque seuls et dès la fin du premier Empire, ils ont attaqué le monopole de l'Etat et réclamé la liberté d'enseignement comme un droit incontestable. Ils se fondaient sur le droit évident qu'ils ont de transmettre à leurs enfants leur foi religieuse, et sur les principes mêmes qui servent de base à nos constitutions modernes.

Sous la Restauration, l'Etat leur répondit par les despotiques ordonnances de 1828, exigées et glorifiées par le parti se disant libéral.

L'agitation produite par les ordonnances porta ses fruits, et la Révolution de 1830 se vit obligée d'inscrire la liberté d'enseignement dans la charte nouvelle. Aussitôt les catholiques, armés de cet article formel, demandèrent ardemment, l'épiscopat en tête, qu'il devînt une vérité. Mais le monopole de l'Etat, que soutenait toujours le parti qui toujours se disait libéral, leur ré-

(1) Ces pages ont ce mérite particulier que, ayant été écrites pendant le siége de Paris, elles s'appliquent à merveille à ce qui se passe aujourd'hui. Au point de vue de l'actualité, nous n'avons rien à en retrancher, et il y aurait peu à y ajouter.

Note de la Rédaction.

pondit par un refus formel, accompagné d'amendes, de prison, contre ceux qui réclamaient, avec trop de logique, la liberté solennellement promise. Donc, sauf de légères concessions dans l'instruction primaire, le monopole de l'Etat resta le maître absolu et fut mis sous la direction du philosophisme irreligieux.

La Révolution de 48 vint répondre à cette violation effrontée du droit d'enseignement. En 1850, par la pression catholique, après de longs débats et malgré l'opposition du parti se disant toujours libéral, une loi fut votée, qui donnait une certaine liberté, bien que fort incomplète, dans l'éducation primaire et secondaire. Mais l'enseignement de l'Etat dans les colléges fut soigneusement conservé avec tous ses priviléges, et l'Université garda la clef de toutes les institutions privées ; elle eut, en effet, le droit exclusif de donner les diplômes nécessaires à ceux qui voulaient enseigner. Enfin, nulle liberté ne fut accordée à l'enseignement supérieur, qui resta le monopole de l'Etat.

Sous l'Empire, le gouvernement, n'osant abroger la loi de 1850, s'efforça au moins de restreindre le plus possible ce qu'elle stipulait de favorable à la liberté. L'anticatholique Duruy surtout, pendant son long ministère, ne *rêvait qu'à* l'extension du monopole universitaire et à l'extinction de l'enseignement catholique, toujours aux applaudissements du parti libéral. Les catholiques, dans leur lutte infatigable pour la liberté d'éducation, réclamèrent la liberté de l'enseignement supérieur. Ils furent éconduits par l'Etat, et l'immense majorité des libres-penseurs honnit ceux qui demandaient la liberté.

Ainsi, depuis plus d'un demi-siècle, les catholiques, en France, luttent avec une constance invincible en faveur de la liberté d'instruction et de la liberté religieuse toujours inséparables. Ils ont eu pour adversaires acharnés, et pleinement d'accord sur ce point, l'Etat sous toutes ses formes, le parti des libres-penseurs sous tous les régimes. Les catholiques ont montré par là quelle est la gravité d'une question si violemment débattue ; et puis ils ont prouvé qu'eux seuls sont les vrais défenseurs de la véritable liberté.

Enfin, l'Empire n'est plus; mais la question de l'enseignement demeure ; et, sur cette question, la lutte contre nous va devenir plus radicale et plus violente. En effet, nous sommes en République (1), et le parti maintenant au pouvoir est celui des libres-penseurs, que nous avons toujours vus les implacables ennemis de la liberté catholique dans l'éducation.

L'un de ces libres-penseurs, M. Jules Simon, qui, depuis longtemps, a fait de la question d'enseignement sa question spéciale, occupe le ministère de l'instruction publique, et certainement avec l'espoir de l'occuper bien des années encore, si son parti domine (2). Est-ce qu'on ne lui prophétise pas de grandes destinées? Ne doit-il pas, selon ses nombreux partisans, régénérer la France par l'enseignement et assurer ainsi l'avenir de la République? Avec ce ministre, expression du rationalisme antichrétien, la lutte au sujet de l'éducation allait donc se renouveler et prendre des proportions nouvelles. Je m'en doutais, je ne me suis pas trompé.

On n'a pas même attendu la fin du siége de Paris, la fin de notre guerre nationale, sans examiner si, en de telles circonstances, poser une cause de désunion entre les citoyens ne devient pas un cas de haute trahison. On était trop pressé. Il était urgent, en effet, de réagir contre les quelques libertés acquises et d'agrandir le monopole de l'Etat enseignant, avec aggravation contre les catholiques. Il fallait vite, au nom de la République, au nom de la liberté, dépasser la tyrannie universitaire du premier Empire.

Jusqu'à présent, sous le monopole de l'Etat, l'enseignement moral et religieux était obligatoire et en première ligne, dans toutes les écoles. Sous Napoléon Ier, dans le décret qui organise l'université de France, c'est même l'enseignement de la religion catholique qui doit être donné aux élèves.

Je n'ai pas grande confiance dans cette obligation imposée

(1) Il convient d'ajouter *provisoire (N. de la R.)*

(2) Une grande souplesse peut suppléer à cette dernière condition, pourvu qu'elle rencontre des complaisances dangereuses *(N. de la R.)*.

par l'Etat et confiée à sa direction et à sa surveillance. Cependant c'était rendre un éclatant hommage à la religion ; c'était se conformer, au moins par la législation, à la tradition universelle, qui nous montre partout et toujours l'enseignement religieux à la tête de tous les autres ; c'était surtout reconnaître le droit des familles chrétiennes qui forment la presque totalité de la nation ; en un mot, c'était la condition, léonine si l'on veut, mais enfin la condition qui faisait tolérer jusqu'à un certain point le monopole.

De plus, il en résultait pour les parents chrétiens quelques avantages spéciaux. Dans aucun établissement scolaire, la foi chrétienne ne pouvait être formellement attaquée (1); dans tous les établissements, l'enseignement religieux était donné ; les hautes études avaient leurs facultés de théologie (2), les collèges avaient leurs aumôniers ; les écoles primaires avaient les curés, qui y exerçaient une surveillance officielle ; l'exercice du culte chrétien était partout rendu facile aux élèves (3) ; et l'Université, en tant qu'institution publique, s'inclinait devant la France chrétienne par sa profession officielle du christianisme.

Sans doute, je ne me fais pas le défenseur du monopole universitaire, je le repousse comme injuste, comme désastreux à tous les points de vue, et je réclame la séparation de l'enseignement et de l'Etat ; mais je constate cependant que, de par la loi, ce monopole devait être chrétien, enseigner le christianisme à la jeunesse et lui fournir les moyens d'en suivre les pratiques ; enfin, pour tout dire en un mot, je constate que l'enseignement en France n'était formellemement ni déiste, ni athée ; si le christianisme n'y gouvernait pas toujours, au moins il y régnait par l'étiquette.

Or, c'est ce que ne veut plus la faction des rationalistes anti-

(1) Elle l'a été néanmoins, et dès l'origine, nous l'avons surabondamment prouvé *(N. de la R.)*.

(2) Sans institution canonique, et sans valeur, du moins au dehors du diocèse *(N. de la R.)*.

(3) Mais la foi des élèves avait à soutenir une lutte inégale contre d'autres enseignements et surtout contre les exemples de leurs maîtres. Revoir le rapport des aumôniers de 1830 *(N. de la R.)*.

chrétiens qui siége au ministère de l'instruction publique et s'efforcera de l'occuper toujours, au nom de la République nouvelle.

Qu'on ne s'y trompe pas, pour les libres-penseurs la république est purement un moyen, le moyen de déchristianiser la France. Or, ce qu'il y a de plus expéditif et de plus sûr, c'est de s'emparer de l'enseignement et d'en chasser la religion, afin de former des générations d'incrédules et d'athées. C'est le plan depuis longtemps préparé, avoué, développé par la presse irreligieuse, plan que l'on s'apprête à exécuter, maintenant que l'irreligion se promet le pouvoir.

L'irreligion trouve des mots auxquels toujours elle donne un sens cauteleux, obscur et faux, pour masquer ses projets et tromper les faibles d'esprit ; car il n'y a rien de plus hypocritement rusé que l'impiété, j'en atteste l'hypocrite et rusé Voltaire. Elle a donc adopté, comme étiquette à la révolution sociale qu'elle prépare en France, le mot LAÏQUE. D'après le dictionnaire de l'Académie, un laïc est un chrétien qui n'est ni moine ni prêtre ; mais ce mot prend des sens merveilleux dans la langue tortueuse de l'incrédulité. On parlait naguère de l'Etat laïc ; maintenant c'est de l'enseignement laïc, c'est de l'école laïque, qu'on va nous parler sans cesse.

Qu'est-ce que cela signifie ? Grammaticalement parlant, cela voudrait dire un enseignement chrétien donné par des maîtres chrétiens ; mais l'irreligion n'aime pas le français net et pur, elle le torture. Un laïc, pour elle, c'est un homme sans religion ; tel est le gracieux compliment qu'elle adresse à tous les laïcs français, tel est le mensonge effronté qu'elle profère.

Donc, quand elle parle d'*enseignement laïc*, traduisez : Enseignement sans religion ; quand elle parle d'*écoles laïques*, traduisez : Ecoles d'où la religion est entièrement bannie. Vous en verrez les preuves évidentes, incontestables dans cette lettre.

Enfin, voici notre situation, grave entre toutes, sur la plus grave des questions, l'enseignement.

Le droit d'éducation est devenu plus que jamais le sujet d'une lutte ardente, décisive, qui ne doit plus cesser, quelle que soit la constitution que se donne la France, quels que soient les ministres futurs de l'instruction publique.

Un grand pas a été fait par nos ennemis dans leurs prétentions ; car, entre eux et nous, il s'agit maintenant de savoir si la religion sera exclue des écoles publiques par la dictature et le monopole de l'Etat; si la liberté de conscience, la liberté d'éducation, la liberté d'association seront violées sous la nouvelle République; si la question religieuse sera soulevée avec violence en jetant partout le trouble et la discorde.

Toutes ces prétentions, tous ces dangers, on le verra bien dans cette lettre, sont renfermés dans ces paroles : *Ecoles laïques* et *Enseignement laïc.*

La guerre est donc ouverte sur ces points d'une importance extrême, et non pas seulement une guerre de discussion, mais une guerre de réalisations pratiques.

Du reste, ce qui nous montre encore la gravité de la question qui se produit en France, c'est qu'elle se produit également partout. C'est, à l'étranger, la question des écoles mixtes et des écoles confessionnelles ; la question de la séparation de l'Eglise et de l'Ecole. Le mouvement irréligieux en matière d'enseignement est propagé en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, dans toute l'Europe. Ce mouvement impie semble obéir à un mot d'ordre écouté partout ; car il fait son tour du monde et menace le christianisme d'une épreuve universelle.

Il est donc nécessaire de l'étudier et surtout de le combattre vigoureusement, en montrant, dans les doctrines et dans les faits qu'il réalise, son opposition à toutes les libertés, les mensonges sur lesquels il s'appuie et les désastres sociaux qu'il prépare. Et, comme on l'identifie chez nous à la République nouvelle, il est utile de faire toucher au doigt que, loin d'être essentiel à une république honnête, il en amènerait nécessairement la ruine par les conséquences logiques qu'il entraîne.

Ce débat est, comme on le voit, d'une importance suprême; il est plein d'actualité ; il doit vivement préoccuper les catholiques et tous ceux qui veulent le droit, la liberté, la paix publique.

Tels sont les motifs qui m'ont fait écrire.

Mais j'aime peu me battre en l'air sur des hypothèses et même

sur des paroles purement théoriques, telles que j'en trouve à foison, sur cette matière, dans les livres, les discours, les journaux des libres-penseurs. J'ai voulu saisir, sur le vif des réalités, l'entreprise des écoles antichrétiennes. Alors j'ai étudié ce que dit et fait actuellement M. Jules Simon ; j'ai vu de mes yeux et retenu ce que disent et font les administrations municipales de Paris, agissant dans le même sens. C'est donc sur des faits, des déclarations officielles que j'appuie ma discussion.

Cependant, que l'on ne regarde pas cette discussion comme purement locale et transitoire. Ce que les fauteurs des écoles irreligieuses disent à Paris, ils le disent et le diront partout ; ce qu'ils font ou essaient à Paris, ils déclarent hautement qu'ils le feront dans toute la France, aussitôt que les Prussiens l'auront quittée. Cette discussion est donc de tous les lieux et elle sera longtemps encore à l'ordre du jour.

J'étais pourvu déjà de déclarations et de faits aussi nombreux que significatifs ; mais je désirais plus encore. J'aurais voulu une exposition catégorique de ce que prétend accomplir le parti incrédule dans l'enseignement, sous le couvert de la République. Je fus servi à souhait.

Sur le Pont-Neuf, je remarquai le premier numéro d'un journal intitulé : La Nouvelle République. Je l'achetai et j'y trouvai ce que je cherchais.

D'abord, je vis à l'instant que j'avais en main le journal officiel, ou du moins officieux, du ministère de l'instruction publique. L'apothéose qu'il fait de M. Jules Simon, l'approbation chaleureuse qu'il donne à ses paroles et à ses actes, ne me laissent aucun doute. Ce journal, qui a pour directeur un Suisse, M. James Fazy, pour rédacteur en chef, M. Laya, et pour secrétaire, M. Picard, me sembla vraiment un organe très autorisé de la démagogie européenne ; et s'il est, par là même, assez incapable de traiter des affaires spéciales à la France, il me parut très-propre à nous dire les projets de l'incrédulité cosmopolite.

Enfin, un article-programme de M. Laya me donna, aussi nettement que peut les donner la plume d'un prudent incrédule,

le plan, les motifs à faire valoir, les espérances, les moyens de réalisation du parti irreligieux qui veut, sous le titre d'écoles laïques, *décatholiciser* la jeunesse.

Je pris donc, pour objectif spécial de ma discussion, ce numéro de journal, cette déclaration presque officielle, ou du moins parfaitement conforme à ce qui s'est fait d'officiel dans l'ordre scolaire à Paris. Je tenais, comme on dit vulgairement, le loup par les oreilles ; j'ai fait ce que je devais faire, je les ai tirées fortement.

Qu'on me pardonne quelques sévérités, quelques vivacités. Un chrétien, un Français, ne peut de sang-froid voir menacer, d'une peste d'incrédulité et de corruption, la jeunesse de son pays.

Le journal auquel je réponds n'existe peut-être plus, car je n'en ai plus entendu parler, mais il a précisé assez nettement les points capitaux de la question. Etudions-la donc, cette question ; faisons-la connaître à tous ceux qui nous environnent ; car elle renferme un danger de mort pour la France.

Je commence par une appréciation de ce qui vient de se faire à Paris dans les écoles primaires ; mais bien vite j'entre dans le fond du sujet et je fais justice des raisons sur lesquelles cherche à s'appuyer le système. Puis, je prouve que la question d'enseignement laïc mène droit à la question religieuse, et je termine en démontrant que cette campagne de l'impiété, si elle réussit, amènera la chute de tout gouvernement nouveau, fût-ce une République. Nous ne consentirons en effet à voir consolider en France un gouvernement quelconque qu'à une condition, c'est qu'il nous donne l'ordre et la liberté ; c'est-à-dire l'ordre qui produit la paix, la liberté qui fournit le seul moyen politique d'affranchir aujourd'hui la vérité.

P. Chantome.

LES PERSÉCUTEURS DE PIE IX

A L'ÉCOLE DU PONTIFICAT DE PIE VI.

Suite.

IV.

Ce respect universel, ce filial empressement dont Pie VI avait recueilli les touchantes manifestations étaient un triomphe pour l'Eglise, une humiliation pour ses ennemis, une douce joie pour le cœur du Pontife. Mais tout cela pouvait-il le consoler de ne rien obtenir pour les grands intérêts qui l'avaient fait quitter sa capitale? Jamais l'Empereur n'avait voulu consentir à traiter ces graves questions dans des entretiens particuliers. Une seule fois, Joseph II accepta une conférence politique dans son cabinet; et outre l'archevêque de Vienne et le cardinal Herzan, ministre de l'Empereur à Rome, le Pape fut obligé d'y admettre le prince de Kaunitz.

Par des paroles douces et pressantes, par des raisons puisées dans la doctrine de l'Eglise et fondées sur la pratique de tous les siècles, Pie VI s'efforça d'émouvoir le cœur du souverain. Mais tout fut inutile. Joseph II devait être un exemple terrible de ces malheureux princes que l'esprit de vertige et d'orgueil pousse fatalement aux abîmes. Hélas! nous en avons vu et nous en voyons d'autres, en des temps encore plus près de nous. Et ce sont eux qui accusent le vicaire de Jésus-Christ d'aveuglement et d'obstination!...

« Je ne suis pas théologien, disait l'Empereur pour éluder les discussions, je n'entends pas assez le droit canon pour rien traiter de vive voix. Au reste, ajoutait-il, vous connaissez déjà mes résolutions relativement aux églises et aux couvents de

mes états. Tout ce que j'ai fait, tout ce que je ferai encore, a pour but le bien de mes sujets, et ces arrangements étaient indispensables. Je les maintiendrai avec d'autant plus de persévérance qu'il n'en est aucun qui porte la plus légère atteinte à la doctrine. Si Votre Sainteté veut une explication plus étendue, qu'elle fasse ses objections, mon chancelier y répondra, et je ferai imprimer ses réponses pour l'instruction de mes sujets ».

Et ce chancelier était l'odieux et cynique prince de Kaunitz. N'est-on pas révolté par un tel mélange d'hypocrisie et d'insolence? Mais parlons un peu de ce ministre qui a joué un si grand rôle à cette époque.

Kaunitz était plus entêté, plus orgueilleux, et surtout plus corrompu que le souverain dont il était le ministre. Le Pape n'obtint jamais de lui que de froides et blessantes réponses. Joseph II avait du moins pour le Pontife le respect extérieur que commandait sa dignité. Kaunitz poussa la grossièreté jusqu'à refuser de faire au Pape une seule visite. Le doux et saint Pontife, craignant de compromettre des intérêts sacrés, oublia tout ce qu'exigeait la supériorité de son rang, et fit demander au chancelier à quel moment il pourrait le voir et admirer sa belle collection de tableaux.

Le jour et l'heure sont donnés. A l'arrivée du Pape, la famille du ministre est en grande tenue, ses gens sont revêtus d'une brillante livrée, tout son hôtel est inondé d'une foule empressée qui vient à la rencontre du chef de l'Eglise : seul, le ministre est dans son négligé, en habit du matin, et il s'étudie à prendre des airs familiers. Le Pape lui tend la main ; au lieu de la baiser, au grand scandale des assistants, au mépris de toutes les bienséances, le ministre met familièrement cette main dans la sienne. Puis, sous prétexte de faire mieux saisir le point de vue de ses tableaux, il fait avancer le Saint-Père avec précipitation, le fait reculer et revenir de divers côtés. Bien supérieur à cet insolent ministre, Pie VI lui fit la seule leçon digne de lui : tandis que tous les spectateurs étaient révoltés, le Pontife eut l'air de ne pas s'apercevoir de ces inconvenances.

Que pouvait-on attendre d'un tel ministre? Toujours fier et

hautain, Kaunitz éluda toutes les ouvertures que le Pape essaya sur les affaires de l'empire. Joseph II, plus affectueux et plus poli, se montra toujours inflexible sur le fond des choses ; et jusque dans les plus minutieuses circonstances, il affecta une incroyable ténacité.

Cependant le Saint-Père apprenait que des affaires imprévues le rappelaient dans ses états. Que faire en cette occurrence ? Il ne pouvait guère différer son retour, et le but de son voyage n'était pas atteint. Un ministre étranger lui demanda le jour de son départ : « Je ne suis point prophète, répondit Pie VI. Mon départ tient à l'issue de ma négociation ». Ce départ cependant devait être prochain, et, quoique à regret, le Pontife en faisait les préparatifs.

Opiniâtre et inflexible dans ses volontés, l'Empereur voulut au moins faire briller sa munificence. Il fit présent au Saint-Père d'un pectoral enrichi de diamants et qui était d'un très-grand prix. « Je ne regarderai pas ce présent comme ma propriété personnelle, dit Pie VI en l'acceptant ; mes successeurs pourront le porter dans les grandes solennités comme un gage de la bienveillance impériale ». Joseph II voulut aussi honorer la famille du Saint-Père : il lui fit remettre un diplôme qui élevait le comte Braschi, neveu du Pape, à l'éminente dignité de prince du saint-empire. Pie VI, toujours grand et digne de lui-même, montra alors toute sa délicatesse. « Réservez cette faveur pour des temps plus heureux, dit-il à l'Empereur, en lui remettant le diplôme : je ne veux pas qu'on puisse me reprocher de m'être plus occupé ici de l'élévation de ma famille que des intérêts de l'Eglise ».

Joseph II était vaincu par la générosité du Pontife : sans insister davantage, il ne put qu'admirer et se taire.

De somptueux présents furent faits aux personnes qui accompagnaient le Pape ; mais rien ne pouvait le consoler de la douleur qu'il éprouvait. Néanmoins il parut charmé de ce que Joseph II lui promit d'aller à Rome pour lui rendre sa visite. Peut-être espérait-il le trouver moins inflexible lorsqu'il serait éloigné du prince de Kaunitz.

Quand Pie VI se mit en route, l'Empereur et son frère voulurent l'accompagner jusqu'à une lieue de Vienne. En face d'une église, tous trois descendirent, firent leur prière au pied des autels, puis le Pape embrassa les deux frères, qui ne purent plus contenir leur émotion. Cette émotion se communique à l'instant à la foule innombrable qui les entoure ; les sanglots éclatent et se mêlent aux acclamations. Le Pape, touché de tant de marques d'attachement, bénit ce peuple une dernière fois, et s'arrache de ce lieu comme à regret.

En revenant à Rome, il devait passer par Munich. L'Electeur de Bavière ne voulut pas se montrer moins généreux que l'Empereur. A l'approche de Pie VI, il déploya un grand appareil militaire et toute la pompe de sa cour. Lui-même alla chercher le Pontife dans un superbe carrosse et le conduisit à Munich, au milieu des acclamations d'un peuple rempli d'enthousiasme et d'amour.

Le Saint-Père demeura six jours dans cette ville, qu'on appelait alors la *Rome de l'Allemagne*. Hélas ! depuis un siècle les temps sont bien changés. Mais alors le philosophisme n'avait point pénétré dans cet Etat. Pie VI y reçut des hommages sincères, et aucune amertume ne vint troubler sa joie. Il se sentait là aussi aimé, aussi révéré que dans Rome. Aussi, quand il se vit au moment de franchir les frontières, il tourna ses regards vers cette contrée chère à son cœur, et lui laissa ses plus larges bénédictions.

A Augsbourg, les catholiques et les protestants étaient mêlés. « Comment voulez-vous recevoir le Pape » ? demandèrent aux protestants les magistrats catholiques. — « Comme une tête couronnée », répondirent les dissidents. Et en effet, les hommages des protestants s'unirent partout à ceux des catholiques. Le bibliothécaire de la ville, quoique protestant, voulut haranguer le Saint-Père. Entraîné par l'admiration et par l'enthousiasme universel, il fit entendre les paroles les plus respectueuses, il fléchit même le genou devant le chef de l'Eglise romaine.

Enfin, le Souverain Pontife était sorti de l'Allemagne; il s'approchait rapidement de sa capitale. Quand il revint au milieu de ses sujets, il y eut des témoignages si touchants de l'allé-

gresse publique que le cœur le plus dur en aurait été ébranlé. C'étaient ces cris de l'âme, ces acclamations spontanées que nul n'a commandées d'avance et qui traduisent le dévouement et l'amour. Le peuple était si heureux de revoir son souverain, qu'il oublia complètement la cherté des vivres, dont il souffrait alors. Aussitôt que le Pape en fut instruit, il s'empressa de prodiguer des secours, et il publia un édit qui mit fin à cette crise.

V

Ce fut le 22 septembre 1782 seulement que Pie VI fit connaître, dans un consistoire, le résultat de son voyage et l'issue des négociations avec l'Empereur. Dans l'allocution qu'il adressa aux cardinaux, il montra une fois de plus sa modestie, sa franchise, son désintéressement, sa fermeté inébranlable.

« Les lumières de l'Empereur, disait-il, son affection dont nous avons reçu tant de témoignages, son affabilité, son humanité nous ont d'abord paru du meilleur augure. Nous avons obtenu de son équité quelques concessions importantes, et l'on nous donne l'espérance d'en obtenir encore plusieurs autres ».

C'était bien là, en substance, le résultat de la négociation. Les Pontifes romains ont tant de charité, de patience, de longanimité, qu'ils aiment encore à espérer contre toute espérance; ils connaissent la malice et l'aveuglement des hommes; ils sentent l'injustice de leurs procédés, et ils s'en plaignent le plus tard possible. Pie VI avait, en effet, emporté de Vienne au moins quelques promesses, et il se proposait, dans un bref adressé à l'univers catholique, de faire connaître les avantages que l'Eglise en pourrait recueillir.

Mais voici qu'au moment où il allait le faire, le bruit se répand que Joseph II nourrit des projets plus désastreux encore. On assure qu'il va dépouiller de leurs biens toutes les églises de ses Etats. « Quoi donc! lui écrit le Pape, Votre Majesté n'aurait aucun égard à mes instantes prières, ou les aurait sitôt oubliées! Que sont donc devenues ces protestations d'attachement à la pureté de la religion, ces principes orthodoxes que professait Votre Majesté? »

La lettre était longue, pressante, pathétique ; l'Empereur répondit sèchement, dix jours après :

« Les bruits qui vous alarment sont faux. Sans rechercher des textes de l'Ecriture Sainte qui sont sujets aux interprétations, je sens en moi une voix qui me dit ce que, comme législateur et protecteur de la religion, il convient que je fasse ou que j'omette ; et, avec le caractère que je me connais, cette voix ne peut jamais m'induire en erreur ».

C'était jusqu'ici l'orgueil du philosophe couronné ou l'entêtement du novateur ; dans les paroles que nous venons de transcrire, c'est l'hypocrisie du sectaire ou la démence de l'illuminé.

A une lettre si désespérante et si hautaine, que répondre et quel parti prendre ? Si le Pontife n'avait consulté que sa dignité personnelle, s'il n'avait eu à défendre que des intérêts terrestres, assurément il aurait gardé le silence. Les ambassadeurs de France et d'Espagne prétendaient même qu'il compromettait son rang, en continuant une correspondance si infructueuse. — « Non, répondit le Pape, on ne se compromet point en faisant tous ses efforts pour le maintien de la religion. Il faut bien que j'emploie le seul moyen qui me reste, pour faire parvenir nos réclamations à l'Empereur et n'avoir rien à me reprocher devant Dieu et devant les hommes. Si l'Empereur m'abuse par de vaines promesses, il a tort, et la honte en retombera sur lui ; mais la crainte d'échouer dans nos justes sollicitudes ne saurait nous détourner de notre devoir ».

A ce moment même, Pie VI se trouvait dans une perplexité désolante. Contrairement à toutes les conventions, l'Empereur avait nommé à l'archevêché de Milan sans le concours du Saint-Siége. Le Pape ne pouvait se résoudre à confirmer cette nomination. D'autre part, l'Empereur ne paraissait pas effrayé à la pensée d'un schisme, et ce danger était imminent.

Quelques-uns conseillaient au Saint-Père de mander à l'Empereur qu'au premier consistoire il préconiserait le sujet qui lui était présenté, mais c'était là un artifice et un subterfuge dont le Pape ne voulait pas user. Il crut ce moyen indigne de la majesté du Saint-Siége et propre à le déshonorer aux yeux de

l'Empereur et du monde chrétien. Renonçant donc à la voie des lettres confidentielles, Pie VI envoya à l'Empereur un bref devenu public et lui parla avec fermeté le langage du chef de l'Eglise.

Dans ce combat de la force morale contre les violences d'un despote couronné, on voit tout le fond du caractère de Pie VI, et l'on découvre en même temps l'imposante grandeur de la Papauté. Les ignorants et les lâches ont toujours reproché à tous les Papes leur entêtement, leur aveugle obstination. Ils leur font un crime de leur éternel *Non possumus*, de leur inflexible résistance à tous les empiétements, à toutes les oppressions ; mais c'est justement leur reprocher d'avoir le courage du devoir et d'être fidèles à leurs serments.

Quand il s'agit de ménagements pour les princes et les chefs des Etats, quand on ne demande d'eux que la bonté, la condescendance, le généreux oubli des injures, on trouve la douceur de l'agneau. C'est ce qu'on vit alors dans Pie VI, plus tard dans la personne de Pie VII, et aujourd'hui le monde entier l'admire dans le magnanime Pie IX. Mais si les puissances de la terre veulent obtenir des Papes ce que leur conscience réprouve, la sanction de l'iniquité, la consécration du vol et de l'injustice, le silence sur l'erreur et sur les spoliations de l'Eglise, alors les plus fiers potentats trouvent le vicaire de Jésus-Christ ferme comme un mur d'airain, courageux et fort comme un lion : *Mitis ut agnus, fortis ut leo*. En quatre mots, c'est l'histoire abrégée de Pie VI et de Pie IX, c'est l'histoire de tous les Papes.

Revenons à Joseph II. Après le bref où Pie VI montrait une fermeté si intrépide, il semble qu'on ne devait attendre de l'Empereur qu'une réponse foudroyante et une éclatante rupture; point du tout. Dans cette lutte aussi émouvante qu'elle est instructive, Rome marchait de surprise en surprise, et tout paraît vraiment étrange et inattendu. Au grand étonnement de l'Europe, c'est ce moment que choisit Joseph II pour rendre sa visite à Pie VI; et pourtant, outre l'affaire de Milan, il y avait, de la part de Kaunitz, des menaces publiques contre le Pape ; toujours intraitable et acharné, il parlait avec insolence de la résistance du Pontife et poussait son maître aux mesures les

plus violentes. Il fallait, disait-il hautement, assembler les évêques lombards, faire donner par eux l'institution canonique à l'archevêque de Milan, et, si le Saint-Siége s'y opposait, rompre entièrement avec lui.

Eh bien! c'est à l'heure même où Joseph donne au Pape des chagrins si amers qu'il se décide à partir. Le 6 décembre 1782, après avoir chargé Kaunitz de la direction générale de toutes les affaires, il part, sans indiquer le but de son voyage, emportant avec lui les notes relatives à ses démêlés avec Rome, et arrive à Florence le 18. Le roi de Suède se trouvait alors dans cette ville; il allait aussi à Rome, et voyageait sous le nom de comte de Haga. Pie VI en était informé, et avait envoyé un courrier à sa rencontre.

Instruit de tout, Joseph II joue alors aux deux souverains un vrai tour de page. Il devance le roi de Suède de quelques heures, rencontre le courrier, se laisse prendre pour le comte de Haga, et entre dans Rome sous ce nom, le 23 décembre.

Le cardinal Herzan, son ministre près le Saint-Siége, était alors dans l'angoisse et les perplexités au sujet de l'affaire de Milan. Tout à coup, il voit son souverain entrer dans son hôtel. S'il y eut de la surprise, il y eut aussi chez le cardinal une joie très-vive. L'Empereur allait traiter directement avec le Pape, et il se voyait déchargé d'un poids énorme.

Avant que la nouvelle de son arrivée soit parvenue au Vatican, Joseph II se présente tout à coup au moment où l'on s'attendait à y voir paraître le roi de Suède. « L'Empereur est ici, l'Empereur est arrivé ». Ce mot vole dans tout le palais; le cardinal Pallavicini, à qui on apporte à la hâte cette nouvelle, veut en douter encore. Le Pape ne peut revenir de sa surprise; cependant il trouve, dans ses habitudes de courtoisie, la dignité nécessaire à une réception si imprévue, et dans son cœur assez de ressources pour la rendre affectueuse. L'adversaire et le persécuteur de l'Eglise disparaissent à ses yeux, il ne voit que l'hôte illustre qui vient le visiter, et il le reçoit avec les témoignages de l'empressement et de la cordialité la plus parfaite.

Après un long entretien, les deux souverains descendent en-

semble dans l'église de Saint-Pierre ; Joseph refuse modestement un prie-Dieu que le Pape lui offre à côté du sien, et il se met à genoux, à deux pas derrière le Pontife.

L'Empereur va trouver ensuite le chevalier Azzara, agent de la cour d'Espagne, qu'il connaissait intimement : « J'ai un plan, lui dit-il, qui va étonner toute l'Europe. J'ai tout combiné, tout prévu. Je veux laisser intacts le dogme et la hiérarchie ; mais je dois soustraire mes sujets à la suprématie pontificale ». — « Mais une résolution aussi brusque, lui répond Azzara, aura un fâcheux éclat et des suites désastreuses pour votre autorité. Si vous ne craignez pas le *fanatisme* de Rome, craignez du moins celui qui règne dans vos états ».

Joseph II ne veut rien entendre. Dans une conférence très-animée qu'il eut avec le Pape les jours suivants, il soutint ses prétentions avec une hardiesse incroyable ; de son côté, le Pontife défendit ses droits avec dignité et chaleur. La question de l'archevêché de Milan était toujours pendante. Joseph prétendait se passer de l'indult et de l'institution canonique. Le Pape voulait à tout prix sauvegarder les droits du Saint-Siége, dont il n'était que le dépositaire. Enfin, grâce à la médiation du ministre de France, Joseph consentit à solliciter l'indult. Puis, après quelques jours passés à Naples, il revint à Rome pour terminer les négociations.

Dans cette lutte, qui fut comme un duel véritable entre deux grandes puissances, il y eut de part et d'autre beaucoup d'énergie et de ténacité ; mais il y avait aussi des égards et de la condescendance. Le voyage de Vienne portait alors ses fruits. Malgré sa passion, son orgueil et son entêtement, Joseph II avait une sorte de sympathie et de reconnaissance pour Pie VI. Si les deux souverains ne s'étaient pas personnellement et même intimement connus, la rupture et le schisme étaient inévitables.

Joseph II avait rédigé lui-même un plan de traité. Pie VI, trouvant l'honneur et l'intérêt du Saint-Siége compromis, refuse de l'admettre. Cette fois l'Empereur ne se contient plus. « Mais pourquoi des conventions, dit-il, en retirant brusquement son projet ? Nous sommes amis, nous le serons toujours ;

seulement, chacun de nous fera dans ses états ce qui lui convient». — «Eh bien ! répond le Pape, si Votre Majesté fait sacrer l'archevêque de Milan sans l'institution canonique, toute union avec le prélat est rompue». Ces paroles déconcertent l'Empereur. Après un moment de réflexion, il reprend son projet de traité, il corrige, il discute avec chaleur, et enfin les deux négociateurs rédigent eux-mêmes, en latin, un concordat qui devait terminer leurs différends. La chancellerie romaine y appose les formules d'usage. Joseph en reçoit un exemplaire et reprend la route de Vienne. Pour les évêchés du Milanais, le Pape avait ramené l'Empereur aux termes de la convention précédente ; et, pour cette fois du moins, Pie VI put se vanter d'avoir vaincu son inflexible adversaire.

VI

Ces avantages, hélas ! ne furent pas de longue durée. Joseph II conserva jusqu'à la fin son esprit de tracasserie et d'opposition au Saint-Siége. Entraîné par la fausse philosophie et par un irrésistible besoin d'innover, il fit composer et répandit un grand nombre d'écrits erronés et hostiles à l'Eglise. Dans une partie de ses états, il ordonna que les sacrements fussent conférés en langue vulgaire. Les priviléges des protestants reçurent beaucoup d'extension; et, par son autorisation, des églises calvinistes furent établies.

Léopold, frère de Joseph II, qui régnait en Toscane, semblait vouloir dépasser l'Empereur dans ses empiétements et ses téméraires innovations. Tout le monde connaît les égarements et les scandales de Ricci, évêque de Pistoie. A Naples, Tanucci marchait ouvertement dans la voie de la persécution. En Allemagne surtout, il y avait comme un concert de tous les souverains pour attaquer les droits du Saint-Siége, pour violer les lois les plus saintes, pour contester à l'Eglise les plus indispensables libertés. Pie VI, plongé dans l'affliction et dans de continuelles alarmes, craignait un concile national, et par suite la création d'une Eglise nationale séparée de l'Eglise romaine.

La mesure était comble, et c'est à ce moment que Dieu se

lève pour venger son Eglise et défendre le chef qui la gouverne. Ainsi finissent toutes les persécutions. Tous ceux qui se heurtent contre l'édifice bâti par Jésus-Christ et fondé sur Simon Pierre, sont sûrs d'avance d'aller se briser contre ce roc indestructible.

Par ses continuelles innovations, par son intervention coupable dans les matières religieuses, Joseph II avait froissé les sentiments et la foi de ses sujets en Hongrie, dans le Milanais, dans le Tyrol. Mais nulle part il ne les avait aigris autant que dans les Pays-Bas autrichiens, et c'est là que l'attendait la justice de Dieu.

Ces peuples, toujours si jaloux de leurs priviléges et si profondément dévoués à leur foi, avaient vu avec indignation et douleur les scandaleuses usurpations de l'empereur philosophe. L'Université de Louvain avait frémi de colère en recevant des professeurs vendus au pouvoir et des maîtres qui enseignaient aux élèves les erreurs du souverain. Révoltés de cette ingérence impie dans les matières les plus saintes, les Etats du Brabant donnèrent le signal de la résistance ; et, à leur exemple, toutes les provinces se soulevèrent contre celui qui voulait opprimer leur foi.

L'Empereur avait d'abord méprisé toutes les plaintes. Mais des représentations on vint aux menaces, et, après les menaces, on allait courir aux armes. Pour éviter les conséquences d'une guerre formidable, Joseph fit semblant de rétablir les choses dans leur ancien état. Mais quand la sédition fut calmée, l'incorrigible et orgueilleux réformateur renouvela toutes ses prétentions. Alors tous les Etats se soulèvent, la guerre s'allume de toutes parts. Pour combattre ces populations catholiques qu'il a exaspérées, Joseph envoie ses meilleurs généraux, et ces généraux sont battus.

Humilié, confondu, abandonné par les perfides conseillers qui l'ont perdu, cet empereur, naguère si fier et si hautain, qui avait abreuvé le Pape de tant d'amertumes, est obligé de recourir à ce doux et généreux Pontife pour qu'il l'aide à éteindre l'incendie allumé par son obstination insensée. Le cardinal Herzan est

chargé par Joseph II de solliciter les bons offices de Sa Sainteté, pour ramener les sujets révoltés et remédier à l'anarchie qui régnait dans les Pays-Bas. Le ministre de Joseph trouva Pie VI absorbé dans une fervente prière et versant des larmes sur l'état lamentable où des souverains aveugles et des philosophes impies avaient plongé l'Europe.

Toujours bon, toujours plein de condescendance, Pie VI ne refuse pas de faire entendre sa voix pour rétablir la paix, et il envoie un bref fort touchant aux catholiques des Pays-Bas. Mais tous ses efforts sont infructueux. Encouragée par les nations voisines, la Belgique secoue pour jamais le joug de l'Empereur, et Joseph II, avant de mourir, voit échapper de ses mains ces magnifiques provinces qu'il prétendait régénérer par ses réformes impies. L'expulsion de toutes ses troupes, sa déchéance prononcée dans les Pays-Bas, l'impuissance du Père commun des fidèles à ramener ses sujets révoltés, plongent le monarque dans le désespoir et la consternation. Déjà affaibli par bien d'autres disgrâces, il tombe dans une maladie de langueur, et meurt le 20 février 1790.

Peu de jours avant sa mort, il dicta lui-même cette courte épitaphe : « Ci-gît Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises ».

Il est donc vrai que les spoliateurs de l'Eglise et les ennemis du Saint-Siége sont toujours, dès ce monde, frappés des châtiments de Dieu. Dans l'ignominieuse chute de Sedan et dans les désastres inouïs de la France, tous les hommes sérieux n'ont-ils pas vu les coups de cette inexorable justice? Et pourtant les persécuteurs de Pie IX ne songent pas même à méditer de pareilles leçons. A l'heure présente, les indignes fils d'une race illustre se font les geôliers du Pontife et souillent de leur présence le palais du Quirinal. Amis et ennemis, tous sentent qu'ils courent à une catastrophe effrayante, et ils iront *jusqu'au fond.* Même après ces nouvelles leçons, il faudra dire encore, et toujours inutilement : *Et nunc..... erudimini, qui judicatis terram.*

L'abbé J. VERNIOLLES.

AUX PÈRES DE FAMILLE.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE A LA FACULTÉ DE PARIS.

> Le médecin doit être studieux, modeste, sobre, patient, adroit dans son art, pieux sans superstition, honnête dans toutes les actions de sa vie, parfait homme de bien.
>
> HIPPOCRATE.

> Les philosophes extravaguent, les beaux esprits font pitié. Il n'y a d'homme respectable que celui qui est pénétré de sa petitesse et de la grandeur de Dieu.
>
> (Lettre de Tronchin à Rousseau.)

AUX PÈRES DE FAMILLE.

La liberté de l'Enseignement supérieur est une question à l'ordre du jour. On a donné les motifs les plus sérieux en faveur de cette heureuse mesure, réclamée par tout le corps médical (1). Mais peut-être ne serait-il pas inutile de faire valoir auprès des pères de famille d'autres raisons non moins sérieuses et légitimes.

Je ferai des révélations qui surprendront peut-être ceux qui sont étrangers à la vie de l'étudiant à Paris, mais qui donneront à certains pères de famille l'explication de la ruine de leur fortune et de la ruine non moins lamentable de la santé et de l'honneur de leurs enfants.

Ceux qui ont été les victimes des scènes que je rapporterai pourront facilement se reconnaître.

(1) Voyez *Univers*, 20, 21 janvier, et suivants : *De la réorganisation de l'enseignement médical et du projet de M. Naquet, député*, par le docteur Frédault.

Qu'ils fassent leur *mea culpa*, mais qu'ils ne craignent pas d'indiscrétion de ma part.

Comme médecin, je suis habitué à recevoir des confidences, et j'en tire un enseignement, non pour la satisfaction d'un intérêt personnel, mais pour l'utilité de l'humanité et le salut de la France, ma patrie.

Séez, 2 février 1872.

Ire PARTIE.

L'ÉTUDIANT LIBRE.

Conditions nécessaires pour faire de bonnes études.

— Monsieur, mon fils veut étudier la médecine et me conjure de l'envoyer à Paris.

— Pourquoi?

— Parce que Paris est le centre des lumières; parce qu'à Paris se trouvent les princes de la science : les plus grands médecins, les premiers chirurgiens, les académiciens, etc., etc.; parce qu'à Paris aussi on trouve toutes sortes de facilités pour se livrer à l'étude : bibliothèques, musées, amphithéâtres, hôpitaux, etc. Ces raisons, je pense, doivent me déterminer à céder aux sollicitations de mon fils.

— Monsieur, votre fils ne vous a pas donné d'autres raisons?

— Non, Monsieur.

— Cependant il pourrait en avoir d'autres qu'il ne vous a pas avouées et que vous comprendrez plus tard.

Mais, d'abord, je veux m'entendre avec vous sur les conditions dans lesquelles doit se trouver un jeune homme qui commence les études supérieures :

1° Pour se livrer à toute espèce d'étude sérieuse, vous avouerez, avec moi, que la retraite et le silence conviennent mieux que le bruit et la dissipation;

2° Quand on débute dans des études aussi sérieuses et aussi difficiles que l'est celle de la médecine, il est de toute nécessité

qu'un homme instruit et dévoué explique au débutant les éléments de cette science, l'initie aux détails de la théorie et de la pratique, fasse ausculter et palper les malades à chacun des étudiants en particulier, indique les meilleurs auteurs à consulter; une modeste bibliothèque peut facilement les contenir.

Timeo hominem unius libri, disait un auteur ancien.

Cela est vrai pour le médecin et surtout pour l'étudiant en médecine.

Donnez à un jeune homme qui commence : l'Anatomie de Cruveilhier ou de Sappey, la pathologie de Vidal ou de Nélaton, avec l'ouvrage de Grisolles; qu'il sache seulement cela en trois ans, et vous aurez bientôt un bon médecin, s'il est dirigé consciencieusement.

Mais il faut la direction.

Or, je vais vous démontrer qu'à Paris votre fils ne trouvera pas ces conditions : le silence et la retraite; ni ces moyens : la direction et la démonstration indispensables à un débutant.

Comment on étudie la médecine à Paris.

— Monsieur, quand vous me parliez tout à l'heure de princes de la science et d'académiciens, vous n'aviez pas la prétention de croire qu'un de ces messieurs allait se charger spécialement et gratis de l'instruction de votre fils ?

— Non, Monsieur; ce soin revient, il me semble, aux professeurs de la Faculté.

— Eh bien ! voici ce que les professeurs de la Faculté feront pour votre fils :

Tous les deux jours, pendant une heure, un professeur viendra exposer les lois des attractions ou des affinités, ou bien développer fort scientifiquement l'unité des forces physiques. Un autre lui expliquera tout au long les hypothèses jusqu'ici proposées sur les fonctions des corpuscules de Pacini ou du *protagone*, nouvelle substance découverte dans le cerveau, et qui, d'après quelques savants, produirait la pensée.

Votre fils entendra ces belles choses au grand amphithéâtre

de la Faculté de Paris, à moins qu'il ne vienne à l'esprit de quelques turbulents de jeter des sous ou des marrons à la tête du professeur.

Votre fils pourra suivre tous les cours à la fois, s'il veut : physique, chimie, anatomie, histologie, chirurgie, pathologie interne et externe. Il entendra et comprendra ce qu'il pourra.

Peu importe au professeur, qui, une fois la leçon terminée, s'en ira à ses affaires, et, au bout de deux jours, reviendra continuer son sujet, si les élèves sont disposés à l'entendre.

Voilà, Monsieur, comment se fait l'enseignement à la Faculté de Paris.

— Il est vrai. Des étudiants sérieux et même des médecins m'avaient déjà dit que ces cours ne sont pas élémentaires ; mais ils m'ont dit aussi qu'il n'est pas nécessaire de les suivre.

Ce n'est pas là qu'un médecin se forme, c'est à l'hôpital.

—Très-bien. A l'hôpital il trouvera l'application de la théorie; mais de quelle théorie, je vous prie, s'il ne suit pas de cours?

— Il étudiera ses auteurs, seul, dans sa chambre (1).

— Oui, je le veux bien. Je suppose votre fils assez sage pour rester dans sa chambre à étudier.

Il ira à l'hôpital chaque matin, s'il en a le désir ; car rien ne l'y oblige, pendant les deux premières années. Votre fils est probablement un jeune homme doué d'une volonté énergique et inaccessible aux attraits du plaisir ou de la curiosité.

Il se couchera de bonne heure; il résistera aux amis qui voudront l'entraîner, le soir, au café-concert, au bal ou au théâtre. Il se lèvera à six heures du matin en été, à sept heures en hiver, toujours, et de sa propre volonté.

Mais à quel hôpital ira-t-il ?

— Au plus près.

— Oui, par ce moyen il pourra se lever une heure plus tard, et il n'ira pas à une lieue de là dans un hôpital excentrique. Le voilà donc arrivé dans un hôpital central. Mais il n'est pas le seul, je vous en réponds.

(1) N'est-il pas bien inutile d'envoyer un jeune homme à Paris pour étudier seul ?

Les internes du service passeront avant lui, puis cinq ou six externes, puis sept ou huit stagiaires, puis les médecins étrangers, si nombreux à Paris et à qui on fait l'honneur d'expliquer *confidentiellement* le traitement d'une maladie ou le manuel d'une opération difficile et rarement pratiquée.

Enfin viendra votre fils, avec une foule d'autres jeunes gens aussi novices qui se presseront autour de la foule qui les précède. Votre fils, Monsieur, ne sait rien en médecine; il ne connaît même pas les éléments de l'anatomie, ni les expressions techniques. Il ne comprendra rien, et ne s'exposera pas à demander une explication à son voisin, dans la crainte de prêter à rire.

Du reste, il n'entendra pas les explications du médecin; il ne verra pas le malade, dont le lit est complètement environné par la multitude, et sortira de l'hôpital aussi savant qu'il y était entré. Eh bien! si votre fils n'acquiert *pas la science du praticien, il pourra quand même conquérir ses grades.*

— Vous m'étonnez!

— La marche à suivre est bien simple. Tous les trois mois, votre fils passera au secrétariat pour y verser trente francs.

Le reste du temps lui appartient; il peut en disposer à son gré.

— C'est trop de liberté pour un jeune homme de vingt ans, surtout à Paris. Mais n'y a-t-il pas des épreuves, des examens, pour tenir l'étudiant en haleine?

— Un examen oral sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle sera la seule épreuve qu'il devra subir dans son année. L'examen est très-facile. On peut le préparer en quinze jours. Ce sont des matières déjà vues pour le baccalauréat.

— Il me paraît inutile d'aller à Paris pour apprendre les sciences naturelles?

— Mais, à Paris, vous avez un plus grand choix de bêtes : bimanes et quadrumanes, herbivores et carnivores. Et les reptiles?

— Ceux qui rampent pour avoir des emplois?

— Vous êtes un malin.

— Et la seconde année de médecine?

— La seconde année n'offre pas plus de difficultés ni d'épreuves. Seulement, l'examen unique consiste en questions sur l'anatomie et la physiologie, que votre fils apprendra où et comment il pourra.

— Mais l'anatomie et la physiologie sont indispensables à un médecin; il ne suffit pas de savoir des mots, il faut connaître le corps humain, la direction et la profondeur des vaisseaux, la situation des organes. Sans ces connaissances, un médecin ne sera qu'un aveugle qui frappe à tort et à travers dans un appartement garni de meubles précieux et fragiles.

— A la Faculté, on fait un cours d'anatomie pendant une heure, tous les deux jours, et seulement en hiver. On peut assister aux démonstrations sur le cadavre, à une distance de dix, quinze et trente pas, suivant le nombre des auditeurs.

Toutes les leçons d'un hiver ne comprendront pas le quart de l'anatomie.

— Comment faire alors pour l'examen?

— Il y a une ressource pour ceux qui ont de l'argent. Un grand nombre d'internes des hôpitaux donnent des leçons particulières moyennant une rétribution de trente à cinquante francs par mois. Par ce moyen, votre fils pourra subir honorablement son deuxième examen, consistant simplement en questions orales.

— Par ce moyen aussi, le budget des dépenses s'élèvera à plus de deux mille francs par an.

— Sans compter les menus plaisirs. Mais votre fils étant sage...

— Oui, il a été sage jusqu'à ce jour, parce qu'il a toujours été sous l'œil de ses parents ou de ses maîtres; mais je vois qu'à Paris cette double surveillance lui manquera complètement, et je crains bien qu'il ne fasse quelque mauvaise rencontre avant d'arriver à sa troisième année.

— C'est assez scabreux; car si, pendant les deux premières années, les épreuves scientifiques sont douces, les épreuves morales au contraire sont rudes. Et j'ai connu bien peu d'étudiants qui n'aient sacrifié aux dieux de la capitale.

— Une fois entré dans la mauvaise voie, mon fils continuera, les années suivantes, à perdre son temps, son argent et sa santé.

— Pendant la troisième année, il devra au moins se lever avant huit heures du matin pour aller poser sa signature sur un registre placé dans une salle d'hôpital (1).

On exige cet acte de présence pendant deux ans. C'est ce qu'on appelle le stage à l'hôpital.

— Mais une fois dans la salle de l'hôpital, il suivra la visite du médecin?

— S'il le veut bien, s'il n'a pas un rendez-vous ailleurs.

— Que dites-vous? On le laissera sortir!

— Certainement. Il y a tant de monde qui entre et qui sort. Comment voulez-vous qu'on reconnaisse votre fils dans la foule? Le concierge ne s'occupe pas de cette besogne.

J'ai connu quelques médecins et chirurgiens qui faisaient l'appel de leurs élèves. Velpeau, le célèbre chirurgien, mort il y a quelques années, veillait scrupuleusement à ce que tout son monde fût présent, avec le tablier de service, à huit heures précises. Je ne l'ai jamais vu en retard de deux minutes.

C'était un homme de fer, qui avait acquis la science au prix de mille privations, et tout seul, n'ayant pas de fortune pour payer des maîtres particuliers. Il savait ce qu'il faut de patience et de travail pour faire un bon médecin.

Les élèves qui voulaient s'amuser n'entraient pas dans son service. Il y en avait tant d'autres où il suffisait de s'inscrire, et ensuite on pouvait s'esquiver et jouir de la liberté toute la journée, y compris la nuit.

Dans ces services de médecine ou de chirurgie, personne ne contraindra votre fils à panser ou à examiner les malades. Personne ne surveillera ses progrès pour en faire un rapport aux juges devant lesquels il subira son troisième examen.

A la fin de l'année, trois professeurs, qui ne l'auront jamais

(1) Il y a des élèves complaisants qui rendent ce petit service à plusieurs de leurs amis.

vu en exercice à l'hôpital, lui feront quelques questions orales sur la pathologie, et il aura fait trois ans de médecine.

S'il veut être docteur, il prendra encore quatre inscriptions; s'il veut se contenter du grade d'officier de santé, c'en est assez.

Car, à Paris, on ne demande que douze inscriptions, et on n'est pas surveillé.

Dans une école secondaire, en province, on en demande quatorze ; mais il n'est pas si facile d'échapper à la surveillance, parce que les élèves sont peu nombreux.

C'est peut-être pour cela que votre fils, comme beaucoup d'autres, préfère aller jouir de la liberté à Paris.

— Monsieur, vos explications me paraissent raisonnables, et je me sens peu disposé à envoyer mon fils à Paris. Les dangers sont manifestes; et je ne vois pas quels avantages il pourrait y trouver.

— Quand votre fils saura assez de médecine pour étudier seul, alors vous pourrez le lancer dans la bagarre. Dans trois ou quatre ans d'ici, il sera moins impressionnable et moins novice. Il saura mieux résister aux insinuations des amis trop officieux qui voudraient lui faire connaître les douceurs du plaisir.

— Vos raisons, Monsieur, sont très-justes. Mon fils commencera ses études à Caen, où je connais plusieurs personnes qui veilleront sur lui. J'aime mieux le voir arriver plus lentement, mais plus sûrement.

— Nous sommes du même avis.

— Monsieur le docteur, vous avez été si complaisant envers moi que je prends la liberté de vous inviter à dîner. Vos conseils feront du bien à mon fils; il a une entière confiance en vous. Au collège où vous avez fait vos études, on lui a raconté, sur votre compte, des anecdotes qui ont vivement piqué sa curiosité.

On pourrait à peine croire, comment, malgré tous les obstacles que vous avez rencontrés, vous êtes parvenu si promptement et si honorablement à conquérir vos grades et à vous créer une position enviée.

— C'est un problème dont je vous donnerai volontiers la solution.

(La suite au prochain numéro.) Dr F.-N. LELIÈVRE.

REVUE DU MOIS.

—

Le manque de place ne nous permet pas d'entreprendre aujourd'hui cette Revue du mois qui doit entrer désormais dans le cadre de chaque numéro. Les quelques lignes qui suivent n'ont d'autre but que de donner à nos lecteurs comme un spécimen de ce que nous nous proposons de faire.

I. — *Mouvement catholique en Europe.*

« Je ne compte plus que sur Dieu et le peuple catholique ». Cette parole de Pie IX résume la situation.

Dieu et le peuple ! C'était la devise de Mazzini. Cet homme, qui a eu la main dans toutes les conspirations, qui a pu ébranler tous les gouvernements, sans être atteint par aucun, tuer les rois et briser leurs trônes, tout en voyageant impunément à travers leurs Etats ; ce grand instigateur des assassinats politiques, qui a pu faire et défaire l'Italie, où il a été admis à mourir d'une mort anonyme, sous la protection du fils de Charles-Albert, l'une de ses victimes ; ce *prophète de l'idée*, comme ils l'ont nommé, est mort et enfoui, tout juste à temps pour sa gloire infâme. Aux yeux des avancés du parti, gens de l'Internationale ou du positivisme pratique, il était devenu ce que Voltaire était aux yeux de Grimm, un dévot. Dans quelques mois, lorsqu'une sauvage anarchie promènera sur l'Italie les vengeances de la justice, il n'aurait pas obtenu ces grotesques exhibitions funèbres, ces platitudes et ces blasphèmes, cortége obligatoire de ses pareils, alors qu'ils sont jetés dans la fosse où ils s'en vont pourrir sans espérance. Dieu ! son école l'a supprimé ; le peuple ! elle en a fait une poussière livrée aux vents, une boue sanglante dans laquelle tous, même les plus fiers, glissent et tombent les uns sur les autres.

Dieu et le peuple ! C'est aussi notre devise, mais nous l'entendons autrement que les gibelins de la Révolution. La société sera sauvée le jour où, entre ces deux termes, tout obstacle sera supprimé. Et c'est le travail merveilleux que fait le Pape, par l'apostolat dont il est, plus visiblement que jamais, le centre et la source. Il peut dire, comme celui dont il est le vicaire : « Je tends les mains pendant tout le jour à un peuple incrédule, qui s'égare dans une voie mauvaise en poursuivant ses pensées (1) ». Entre le Pape, représentant de Dieu, et ce peuple,

(1) Isaïe, LXV, 2.

dont Dieu est le créateur, le sauveur et la rançon, des docteurs, complaisants de César, avaient élevé une barrière d'erreurs doctrinales : le Concile du Vatican l'a renversée. Il n'en reste que des débris déshonorés : quelques prêtres vendus à la Prusse.

Entre le Pape et le peuple, il y avait des rois : la Révolution les a balayés ; et, s'il lui a plu de coiffer d'une couronne les balais dont elle s'est servi, c'est parce qu'il reste encore quelques immondices à enlever. Pas un de ces rois, encore debout, qui n'ait fait bon marché de l'honneur, de la conscience, de la justice et des droits de Dieu.

L'Eternel est patient, mais des signes peu équivoques annoncent que son bras est levé pour frapper.

Pie IX, cependant, prodigue aux peuples des paroles d'espérance et des invitations à la prière ; son regard levé au ciel semble désigner le point où s'annonce, par des lueurs encore indécises, l'aurore de la délivrance. D'autre part, il continue, comme aux grands jours de son pontificat, de donner aux conducteurs des peuples des avertissements qui auraient pu les sauver ; mais au milieu des ruines préparées par leur prévarication et en face de l'abîme où ils courent comme des aveugles, Lui, le père des âmes et aussi leur roi, fait entendre aux grands des paroles chaque jour plus sévères, comme celles de Jésus-Christ, à la veille de sa passion : « J'ai le droit de le faire, ajoute-t-il, et beaucoup plus que ne l'avaient Nathan parlant à David, Ambroise parlant à Théodose (1) ».

Je ne vois en effet, devant lui, ni David ni Théodose.

L'empereur Guillaume et Victor-Emmanuel feraient, dit-on, à la France, l'honneur de se liguer contre elle. Une conspiration, ourdie dans les bois de Venafro, nous ramènerait, avec une dynastie justement abhorrée, une nouvelle visite à main armée. A quoi bon demander aux forêts des ombres inutiles ? Vous pouvez, au grand jour, insulter et menacer la France ; déchirer les traités que vous avez signés avec elle ; mentir à l'Europe avec impudence ; attaquer, sans déclaration de guerre, et au mépris de la foi jurée, un territoire neutre appartenant aux catholiques de tous les pays et placé sous la sauvegarde particulière de la nation française ; prendre d'assaut la capitale du monde chrétien, entrer dans les palais apostoliques avec des fausses clefs, acculer le Pape au Vatican, tracer autour de ce dernier asile un cercle d'iniquités et de blasphèmes, qu'il ne saurait franchir : tout vous est permis. Nos journaux révolutionnaires applaudiront, et notre gouvernement dira aux catholiques : « Taisez-vous, le moment n'est pas opportun ; Jules Favre — ce nom est de circonstance. — avait

(2) Allocution de Pie IX aux députations des paroisses *S. Andrea delle Fratte* et *S. Bernardo ai Termini.*

envoyé M. Sénart à Florence ; moi, j'envoie à Rome M. Fournier ». Et devant ce langage de M. Thiers, l'Assemblée nationale de France restera muette. Je me trompe, un évêque a parlé ; un autre député a voulu parler. Pour la seconde fois, Mgr l'évêque d'Orléans a cédé à M. Thiers ; la première fois, il s'agissait de pétitions signées de plus de quarante évêques ; cette fois, plus de cent mille catholiques attendaient la parole réparatrice aux portes de l'Assemblée. Mgr Dupanloup acceptait, la première fois, *un ordre du jour pur et simple*, tel que le demandaient MM. Thiers et Jules Favre; cet ordre du jour ne fit place à un *ordre du jour motivé* que par la maladresse de M. Gambetta. Cette fois, c'est l'ajournement indéfini, pendant que M. Fournier va prosterner l'honneur du nom français devant les contempteurs de ce nom, devant le geôlier de Pie IX! Il est vrai que Mgr d'Orléans a été applaudi, lorsqu'il a rappelé d'*augustes infortunes* et qu'il a *réservé les droits imprescriptibles du Saint-Siége*. Applaudissez, messieurs, les *augustes infortunes ; réservez les droits*, tant qu'il vous plaira. Vous avez laissé écrire dans notre histoire une page bien honteuse, et vous avez fait de la bien mauvaise politique. Les *augustes infortunes* ne sont pas seules en cause ; il y va de l'honneur français, il y va aussi de ses intérêts. Le monde catholique tout entier y est engagé ; aucun député n'a mission de dégager une telle responsabilité. Pourquoi a-t-on brutalement empêché de parler l'honorable général Du Temple ?...

II. — *Enseignement et éducation.*

Nous aurions beaucoup à dire sur les discours de M. J. Simon, soit à la rentrée de l'Ecole normale en 1871, école qui « va bien » et qui « a un excellent esprit », c'est M. Bersot, son directeur, qui nous l'assure (1) ; soit à la chambre, pour défendre, contre M. Raudot et contre le bon sens, le budget des chanteuses et des danseuses, *en attendant que le territoire soit délivré.*

Nous aurions à dire aussi que la commission de la chambre semble nous préparer un escamotage de la liberté d'enseignement supérieur. Pour la collation des grades, les universités libres dépendraient, à plusieurs égards, du *Conseil supérieur de l'instruction publique*, c'est-à-dire de l'Université (2) ; mais, encore une fois, l'espace nous fait défaut.

L. Allemand.

(1) M. Bersot : « Vous pouvez être tranquille sur nous, M. le ministre: l'Ecole va bien ; elle travaille, elle a un excellent esprit ». — M. J. Simon : « J'ai la conscience tranquille, après avoir choisi M. Bersot ». (Vifs applaudissements). Ce colloque en effet est fort touchant.

(2) Nous avons déjà parlé des projets de réorganisation de ce conseil, notamment de celui de M. de Broglie, qui laisse l'Université toute puissante.

CORRESPONDANCE.

Nous sommes priés de faire parvenir au *Comité catholique* de Paris la note suivante :

Au comité catholique à Paris.

Puisque la liberté d'enseignement est au premier rang dans les préoccupations du *Comité catholique*, dont l'action s'est déjà fait efficacement sentir dans plusieurs circonstances, que ses honorables et si zélés directeurs veuillent bien nous accorder de leur soumettre, par la voie de cette *Revue*, une idée que nous croyons très-pratique et capable d'opérer un grand bien.

I. — Deux classes de parents envoient leurs enfants aux colléges de l'Université : ceux qui savent ce qu'elle est et ceux qui l'ignorent. Que les libres-penseurs de tous les étages et de tous les degrés lui livrent leur fils à confectionner, selon leur propre moule, il n'y a rien à dire. Ainsi le veut la liberté moderne, puissance remise à chacun pour opérer, à son choix, le bien ou le mal. Nous ne pouvons pas nous opposer à ce qu'il y ait des écoles d'impiété, puisqu'il y a des impies et qu'ils sont les maîtres ; mais nous voudrions que ces écoles fussent universellement connues pour ce qu'elles sont. Il n'y a pas longtemps, un universitaire, qui a jugé à propos de ne pas dévoiler son nom, se plaignait de ce que, dans l'Université, l'on manque notablement de liberté ; il constatait, avec amertume, qu'on y est parfois contraint d'aller à la messe ; et cependant il est, selon sa manière de voir, parfaitement absurde de conduire à l'église les enfants de libres-penseurs, qui ne veulent de la religion ni pour eux-mêmes ni pour leur progéniture. Avouons que ce professeur est logique dans ses erreurs. Il serait grand

temps que l'Université s'acquît un peu de dignité en se débarrassant de sa traditionnelle hypocrisie. Elle pourrait et devrait se passer d'aumôniers et écrire sur le frontispice de ses établissements : *Ici, toutes les religions étant égales, l'on ne s'occupe d'aucune.* Mais enfin, s'il lui plaît d'user des largesses de l'Etat, pour avoir toutes les commodités chez elle, même la messe, qu'elle proclame la liberté de la prendre ou de laisser. A l'Ecole normale de la rue d'Ulm, y va désormais qui veut.

Dernièrement, 16 sur 85 élèves, futurs professeurs des hautes classes de nos lycées, se sont fait inscrire pour suivre les exercices religieux, les autres ayant notifié qu'ils n'en sentaient aucunement le besoin. Voilà un libéralisme à étendre. Rien au monde ne vexe comme la vue de pauvres mères qui, sur la foi d'un extérieur correct, d'un prospectus où rien ne manque, ont livré leurs fils à l'Université avec la confiance la plus entière. Plus tard, quand elles voient la foi ravagée, les mœurs perdues, avec beaucoup d'irrévérence acquise pour tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable, elles se lamentent à vous fendre l'âme. En attendant que l'Université se fasse connaître elle-même, les catholiques zélés doivent s'y employer de toutes leurs forces. De quels moyens se servir ?

II. — Tous sont bons, mais nous en imaginons un qui serait très-efficace. Il y a 50,000 prêtres environ, employés dans le ministère des paroisses ; ils ont tous plus ou moins des relations avec ceux qui ont recours à l'Université pour l'éducation de leurs enfants ; les instruire donc à fond sur la perversité de l'*Alma mater*, ce serait répandre dans tous les points du territoire une science pratique à la portée de toutes les familles. Or, comment peut-on aborder les prêtres, curés et vicaires, et les familiariser avec les vices de l'instruction de l'Etat, les mettre en garde vis à vis des lycées et des colléges communaux ? Par un bulletin hebdomadaire ou semi-mensuel que publierait le *Comité catholique.* Sans doute, il faudrait beaucoup d'argent pour une œuvre pareille qui devrait être en partie gratuite, mais l'argent se trouvera quand on fera un appel sérieux aux innombrables amis

de la bonne éducation. Il nous suffit d'avoir énoncé l'idée; quant à l'exécution, elle sera facile pour peu qu'on s'y attache.

L'abbé André DUFAUT.

— Si nous avons bien compris la pensée de notre zélé correspondant, il s'agirait d'envoyer au clergé et aux familles le signalement exact de l'enseignement et de l'éducation universitaires. Ne pense-t-il pas que la *Revue de l'Enseignement chrétien*, peu suspecte jusqu'ici de tendresse envers la grande école césarienne, et tout à la disposition du Comité catholique, puisse, pour le moment, suffire à détromper les hommes de bonne foi? Quel est le membre du clergé qui peut encore se faire illusion sur une conciliation prétendue entre l'Eglise enseignante et l'Etat enseignant? Les fruits sont là, l'empoisonnement de la société par son institutrice salariée est parfaitement constaté; l'arbre de mort doit être jeté au feu, si l'on veut que l'arbre de vie nous donne encore quelques-uns de ces fruits et de « ces feuilles qui ont la vertu de guérir les nations malades (1)».

(*N. de la R.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE, par M. l'abbé *Follioley*, directeur des études au petit séminaire d'Arras (2).

Nous avions promis de revenir sur ce livre (3). Mais, en vérité, s'il fallait attendre de plus grands loisirs ou un peu plus d'espace, la quarantaine que nous lui avons infligée se prolongerait indéfiniment, et un charmant ouvrage, qui mériterait d'être classique, se trouverait consigné comme suspect. Mieux vaut donc dire peu de mots que de se taire toujours. Ces deux volumes renferment de l'histoire littéraire du XVIIe siècle tout ce

(1) Apoc. XXII, 2.

(2) Paris, E. Belin, rue de Vaugirard, 52, 1864. 2 vol. IX-536 et 350.

(3) N° 7, novembre 71.

qu'il est nécessaire d'en savoir. L'auteur a procédé avec beaucoup d'ordre, et il a su être attrayant sans rien sacrifier d'essentiel. On assiste, en le lisant, au travail de formation de notre langue classique. Malherbe et Balzac ouvrent la grande époque; de l'hôtel de Rambouillet nous passons à l'Académie et à Port-Royal; dès l'apparition des premiers chefs-d'œuvre, voilà que commence une invasion de critiques et de grammairiens ; le génie français, déjà prisonnier de l'étiquette grecque ou romaine, va-t-il se figer dans l'immobilité janséniste? Le genre sec, froid, rauque, dévotement vaniteux, ce qu'on appellerait de nos jours le genre universitaire, va-t-il décidément prévaloir et étouffer toute brillante initiative? Non, l'heure n'est pas encore venue; et, si le temps des génies créateurs est passé, si l'esprit du siècle qui s'annonce ne permet plus que l'imitation heureuse et comme le rajeunissement français des pensées de l'antiquité païenne; si le Dante ne peut pas être le contemporain de Lancelot, pas plus qu'Homère de ses scholiastes ; au moins nous reste-t-il de quoi nous consoler et même nous enorgueillir. Car nous avons notre Térence et notre Horace, et, dans la chaire, nous entendons mieux que Cicéron, mieux que Démosthène. Corneille, Descartes Pascal nous offrent leurs premiers chefs-d'œuvre; Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet, portent à la perfection et les genres qu'ils traitent et la langue dont ils se servent.

M. l'abbé Follioley a su rester assez sobre de détails pour ne pas fatiguer la mémoire, tout en semant son récit de ces traits caractéristiques qui peignent un homme ou une époque. Chaque chapitre est précédé d'une courte introduction historique qui prépare le lecteur à l'étude du chef-d'œuvre qu'il analyse.

Enfin, et c'est un éloge mérité, ces deux volumes ne contiennent pas seulement l'histoire du grand siècle; ils en retracent la physionomie par la sévérité du goût qui a présidé aux citations, par la sûreté du jugement et la noble simplicité de la diction.

Nous signalerons toutefois, dans les premières pages, une involontaire exagération. L'étude littéraire du moyen-âge ne nous permet pas d'accorder que l'*esprit français apparaisse*, sous Louis XIV, *pour la première fois, avec ses qualités distinctives* et *dans toute son originalité*. Quant aux *influences étrangères*, elles n'ont été *si abusivement puissantes* qu'à partir de la Renaissance. Si « le gouvernement personnel de Louis XIV fut le temps des grands évêques, » il fut aussi le temps des évêques de cour et de la protection publique accordée à ce protestantisme mitigé qui vient d'aboutir misérablement aux abbés Michaud et Loyson.

Mais l'auteur est sans doute de notre avis; il n'avait pas en vue de traiter de ces choses, et il ne faut pas lui chercher querelle pour un mot trop exclusif en faveur du siècle dont il a fait son étude privilégiée. L. A.

CHRONIQUE.

L'Ecole polytechnique. — « Il est, en France, un certain nombre d'arches saintes, auxquelles il n'est point permis de toucher. L'Ecole polytechnique est une de ces institutions qui semblent, pour ainsi dire, de droit divin. Malheur à celui qui ose la combattre : il a contre lui la routine ; et la routine, en France, est un ennemi implacable et tout-puissant.

« On croyait généralement que la Révolution de 1789 nous avait débarrassés des corporations. Les élèves de l'Ecole, presque tous chauds partisans des « immortels principes », ne manqueront pas de vous le dire. Nous affirmons, nous, que jamais corporation ni jurande n'a été plus exclusive que celle formée par les anciens élèves de l'Ecole polytechnique, et il suffit de regarder autour de soi pour s'en convaincre. L'esprit de cette école entrave tout progrès qui n'émane pas d'un de ses membres. Malheur à l'inventeur, au chercheur, au novateur qui n'est pas sorti de la toute-puissante institution ! Rarement il réussira à faire accepter son idée ; car l'Ecole occupe toutes les issues : les ministères, les comités, l'Institut ; et celui qui n'est pas de la famille doit s'attendre à rester en chemin. Un célèbre mathématicien, ancien élève de l'Ecole normale, a eu toutes les peines pour arriver à l'Institut, où la coterie des polytechniciens règne en souverain absolu.

« Les élèves de l'Ecole polytechnique, sachant que, après leurs deux années d'études, ils seront considérés *par la loi* comme bons à tout, aussi bien à devenir officiers de marine (sans avoir jamais vu la mer) qu'ingénieurs des tabacs (sans avoir jamais vu une plantation), se persuadent facilement qu'ils ont la science infuse ; et leur vanité est sans bornes... *Ancien élève de l'Ecole !* Ce titre est un passe-partout qui ouvre la porte de toutes les positions. Il s'est constitué ainsi une petite église, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut, pas de réussite possible.

« Les anciens élèves de l'Ecole polytechnique disent *l'Ecole,* comme on dit *la Bible ;* ils se tutoient, quels que soient leur âge et leur grade. Les élèves, quoique portant un uniforme militaire et commandés par des officiers, ne saluent que ceux des officiers de l'armée qui appartiennent à des corps alimentés par leur Ecole.

» La première objection que l'on fait à la suppression de l'Ecole polytechnique, c'est qu'elle a donné à la France un grand nombre d'hommes de mérite. — A quoi je répondrai qu'elle nous devait bien cette compensation à ses privilèges, mais que la production s'affaiblit de plus en plus, à mesure que

l'Ecole s'éloigne de l'époque de sa fondation. Si on en doute, nous rappellerons qu'elle a donné à la France récemment : — un ministre des affaires étrangères comme M. de Grammont; — un ministre de la guerre comme M. Lebœuf; — un président du comité de fortifications comme M. Frossard. La Prusse, qui n'a pas le bonheur de posséder une Ecole polytechnique comme la nôtre, n'a point eu l'honneur d'en tirer trois incapacités de premier choix comme celles-là.

» Ce sont des exceptions! dira-t-on. Nous allons montrer que c'est la règle, au contraire.....

Nous regrettons de ne pouvoir continuer cette citation, extraite d'un savant et consciencieux travail sur la réorganisation de l'armée, publié par « un officier supérieur » dans les colonnes de *l'Univers ;* mais nous souscrivons des deux mains, et bien d'autres avec nous, au jugement qu'il porte sur une institution trop aveuglément prônée, et qui, comme toutes les institutions du monopole, a contribué, pour une si large part, à la décadence actuelle de notre pays.

L'éducation par le clergé. — Le clergé de France se trouve actuellement chargé de l'*éducation secondaire* de 60,000 enfants environ, distribués comme il suit : 42,000 sont élevés par le clergé séculier, 18,000 par des religieux de différents ordres; 28,000 appartiennent à 180 petits séminaires, 32,000 aux 200 autres maisons ecclésiastiques; 44,000 font leurs études complètes, y compris la philosophie; 12,000 s'arrêtent à la rhétorique; 4,000 aux diverses classes de quatrième, troisième ou seconde. Ce nombre d'élèves, établi sur des renseignements authentiques puisés aux sécrétariats de tous les évêchés, est encore au-dessous de la réalité; car il ne comprend ni certains établissements qu'une importance moins grande a fait oublier sur plusieurs listes, ni les nombreux enfants que l'on prépare isolément dans les presbytères. Plus de 4,000 prêtres se dévouent à cette éducation.

Mort de Mgr Laforêt, recteur de l'Université de Louvain. — Il y a quelques semaines, l'Université catholique de Louvain, frappée par un coup aussi soudain que douloureux, était en deuil : les cours étaient suspendus, le drapeau noir flottait aux bâtiments universitaires. Mgr Nicolas-Joseph Laforêt, recteur magnifique, venait de terminer, par une sainte mort, une carrière courte, mais bien remplie. La triste nouvelle avait jeté la désolation dans la ville, où Mgr Laforêt s'était concilié la sympathie de tous; elle ne tarda pas à se répandre dans le pays; mais nulle part elle n'apporta plus de douleur et n'éveilla plus de regrets que dans le village de Graide. C'est là que Mgr Laforêt est né en 1823; c'est là qu'habite encore sa vieille mère, plus qu'octogénaire aujourd'hui. Cette chrétienne des temps antiques a demandé

qu'une suprême consolation fût accordée à sa vieillesse : elle a voulu que le cercueil de son fils vînt reposer à l'ombre de l'église de Graide, au milieu de sa famille.

L'élément protestant à l'Académie des Sciences. — Les catholiques de France n'apprendront pas sans intérêt que l'on vient de faire, à Genève, la statistique de l'Académie des Sciences de France, et qu'on a trouvé que cette Académie, depuis sa fondation, de 1666 à 1870, a compté 92 associés étrangers; et que, sur ce nombre, il y avait : — 16 catholiques, 71 *protestants* et 5 israélites ou d'une confession inconnue. Ces chiffres parlent.

Prospérité croissante d'une université catholique. — L'*Annuaire* de l'Université catholique de Louvain a paru, au mois de janvier dernier. On y trouve les renseignements ordinaires sur le personnel et sur les sociétés littéraires, scientifiques et charitables de l'Université, etc. Mais ce que nous croyons utile de constater ici, c'est la prospérité continuelle de cette Université. En 1864, elle comptait 764 élèves; en 1865, 768; en 1866, 784; en 1867, 838; en 1868, 849; en 1869, 907; en 1870, 986; en 1871, elle dépasse le millier : 1,005. Encore faut-il remarquer que ce dernier chiffre est celui des inscriptions prises pendant les deux premiers mois de l'année 1871-72. On peut être certain que, avant la fin de l'année académique, l'Université de Louvain comptera près de 1,100 étudiants.

La statistique des examens n'est pas moins glorieuse. En 1870, 328 étudiants ont subi avec succès les examens de philosophie, de médecine et de droit devant les jurys combinés. Sur ce nombre, 88 ont obtenu la *distinction* et 55 *la plus grande distinction*. En 1871, 424 étudiants ont honorablement subi les mêmes épreuves · 125 avec *distinction* et 59 avec *la plus grande distinction*.

Les catholiques belges font de généreux sacrifices pour l'Université de Louvain. Que la vue de ces chiffres les encourage et leur serve de première récompense ! Puissent-ils surtout inspirer aux catholiques français le désir d'imiter leur exemple, et de constituer, dès que la loi le leur permettra, une Université libre !

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Désormais, l'*Enseignement classique* occupera régulièrement une place dans la *Revue*. Des questions d'examen, proposées dans un numéro, développées dans le suivant; des versions, thèmes, discours latins, dissertations françaises; des problèmes de mathématiques ou de physique; des devoirs de classe, des textes annotés et traduits; tels seront les principaux articles que nous y ferons entrer. Nous accueillerons avec bonheur les sujets développés, les devoirs, traités par des élèves, que nous enverraient les maisons libres. Nous publierons, dans les numéros subséquents, ceux qui nous paraîtraient le mieux faits. Si l'on veut constituer un jury en dehors de nous, composé de chefs d'institutions libres ou de professeurs, ou encore d'hommes d'une compétence incontestable, quoique n'appartenant pas à l'enseignement des colléges, nous serions très-heureux de récompenser le devoir le mieux fait, le sujet le plus convenablement traité, par un témoignage de notre estime, tel qu'un abonnement gratuit d'un an à la *Revue* ou tout autre prix équivalent. Les sujets traités nous seraient adressés et nous en ferions faire des copies que nous expédierions directement de Nimes, et sans désignation d'auteur, à tous les membres du jury. Cet appel sera entendu, et cette organisation portera ses fruits. N'y a-t-il pas là les éléments nouveaux d'une association et d'une institution future de concours pour les établissements libres, et cela dans de grandes conditions d'impartialité, avec encouragement pour les vainqueurs, sans aucune humiliation pour les concurrents moins heureux. Si cette idée est acceptée, nous proposerons incessamment un moyen nouveau et plus complet d'émulation.

Nous appelons de tous nos vœux le jour où, le monopole le plus inique et le plus odieux étant aboli, des universités libres, affranchies même de la concurrence de l'Etat, pourront conférer des grades. Alors, nos sujets de devoirs, nos textes d'examen ne seront plus empruntés à des ennemis de notre foi, et nous-mêmes ne serons plus obligés de les conformer à des programmes imposés. Jusqu'à ce jour de réparation, il faut en passer par les sujets donnés par les facultés de l'Etat ou au moins qui sont de nature à faciliter la préparation des examens qu'elles font subir. Nous nous réservons, toutefois, de mettre des notes dans lesquelles nous signalerons tout ce qui ne serait pas conforme à l'esprit chrétien.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

VERSION LATINE.

Faculté des Lettres de Montpellier. — 4 avril 1871.

TEXTE.

Si quis minorem gloriæ fructum putat ex græcis versibus percipi quam ex latinis, vehementer errat : propterea quod græca leguntur in omnibus fere gentibus, latina suis finibus, exiguis sane, continentur. Quare si res hæ, quas gessimus, orbis terræ regionibus definiuntur, cupere debemus, quo manuum nostrarum tela pervenerint, eodem gloriam famamque penetrare ; quod quum ipsis populis, de quorum rebus scribitur, hæc ampla sunt, tum iis certe qui de vita, gloriæ causa, dimicant, hoc maximum et periculorum incitamentum est et laborum. Quam multos scriptores rerum suarum magnus ille Alexander secum habuisse dicitur ! Atque is tamen, quum in Sigeo ad Achillis tumulum adstitisset : « O fortunate, inquit, adolescens, qui tuæ virtutis Homerum præconem inveneris » ! Et vere : nam, nisi Ilias illa exstitisset, idem tumulus, qui corpus ejus contexerat, nomen etiam obruisset. Quid ! Noster hic Magnus, qui cum virtute fortunam adæquavit, nonne Theophanem Mitylenæum, scriptorem rerum suarum, in concione militum civitate donavit ? Et nostri illi fortes viri, sed rustici ac milites, dulcedine quadam gloriæ commoti, quasi participes ejusdem laudis, magno illud clamore approbaverunt.

Cic., *Pro Arch.*, x.

TRADUCTION.

Si l'on croit que la poésie grecque est moins propre que la poésie latine à chanter la gloire des héros, on est dans une profonde erreur. En effet, les ouvrages grecs sont lus de presque tous les peuples, tandis que les latins sont renfermés dans les étroites limites de l'Italie. Or, si nos exploits n'ont eu d'autres bornes que celles du monde, nous devons désirer que nos louanges et notre renom aillent aussi loin que notre épée victorieuse. C'est là un noble vœu, digne d'abord des peuples dont les lettres immortalisent les exploits, et capable aussi d'offrir aux guerriers, qui combattent en vue de l'honneur, un puissant encouragement au milieu de leurs fatigues et de leurs dangers. Combien d'écrivains Alexandre-le-Grand n'avait-il pas à sa suite pour célébrer ses hauts faits ? Cependant quand il s'arrêta, au promontoire de Sigée, près du tombeau d'Achille : « Jeune héros, s'écria-t-il, que tu es heureux d'avoir trouvé un Ho-

mère pour chanter ta valeur! » Il disait vrai ; car, sans ce beau poème de l'Iliade, le même tombeau eût enseveli sa dépouille et son nom. Que dirai-je de celui que nous avons aussi nommé le Grand, et dont la valeur a égalé la fortune? Théophane de Mitylène, qui avait écrit les actions de Pompée, n'a-t-il pas reçu de lui, en présence de son armée, le titre de citoyen romain? Et nos braves soldats, bien qu'étrangers aux choses littéraires, se sont montrés sensibles aux charmes de cette gloire, qu'ils semblaient partager avec leur général, et leurs acclamations ont ratifié ce titre.

DISSERTATION FRANÇAISE.

Faculté des Lettres de Montpellier.— 4 avril 1871.

De la responsabilité morale. — Son principe. — Ses conditions. — Ses conséquences.

BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES.

I. Si, dans une circonférence, on mène un diamètre et une corde, et que, par les extrémités du diamètre, on mène des perpendiculaires à cette corde, démontrer que les parties de lignes comprises entre les circonférences et les pieds des perpendiculaires sont égales.

II. Résoudre les équations :

$$3 \sin x = 4 \sin y$$
$$x + y = 72^\circ.$$

III. Théorie et usage de l'électroscope par influence.

IV. Si l'on place, entre les deux boules d'un thermomètre différentiel de Leslie, un cube de Leslie, de telle manière qu'une des faces du cube, recouverte de blanc de céruse, soit à 3 décimètres de la boule A et que l'autre face en métal soit à 1 décimètre de l'autre boule B ; — on demande le rapport des pouvoirs rayonnants du blanc de céruse et du métal, sachant que le niveau du liquide ne change pas dans les deux branches du thermomètre différentiel.

Question proposée : Diviser un triangle ABC en deux parties équivalentes par la transversale DE la plus petite possible.

Le rédacteur en chef,

L. ALLEMAND.

Nîmes, Lafare et Vve Attenoux, place de la Couronne, 1

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

DE LA NOUVELLE SÉRIE.

DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Nimes, Lafare et Vve Attenoux, place de la Couronne, 1